

# RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL

SPW ÉCONOMIE EMPLOI RECHERCHE

2025



EDIWALL



Wallonie

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Le mot du Directeur Général</b>	4
<b>Introduction</b>	5
<b>Entreprises</b>	6
<b>Réforme des aides à l'investissement</b>	7
<b>Chèques-entreprises : un levier d'accompagnement renforcé pour les PME</b>	9
<b>Passeport entreprise : une simplification des parcours administratifs</b>	11
<b>Gestion financière et digitalisation des procédures</b>	12
<b>Parcs d'activités économiques et attractivité territoriale</b>	13
<b>Pôle de référence pour soutenir les commerçants et les centres-villes</b>	16
<b>Soutenir l'économie sociale coopérative : les bourses 2025</b>	17
<b>Circular Wallonia : Accélérer la transition circulaire des entreprises</b>	18
<b>Commission de recours : permis intégrés et commerciaux</b>	20
<b>Innovation créative et numérique</b>	21
<b>Récupération des aides COVID</b>	22
<b>Indemnités compensatoires 2025 : soutien aux commerçants</b>	23
<b>Screening des investissements étrangers</b>	24
<b>SESAM : dispositif de soutien à l'embauche pour micros et petites entreprises</b>	25
<b>Indications géographiques protégées</b>	26
<b>Octroi d'autorisation de travail et accès des entreprises aux talents</b>	28
<b>Wallimage : pour les entreprises de l'audiovisuel et du gaming</b>	29

<b>Non Marchand</b>	31
<b>CFISPA : Un dispositif renforcé par le numérique</b>	32
<b>Connectivité des écoles : un projet clé sur porte</b>	34
<b>SAACE : Renforcer l'accompagnement vers l'entrepreneuriat</b>	36
<b>Digital Wallonia : Des subventions plus efficaces</b>	38
<b>Clusters et pôles : un levier clé de l'innovation wallonne</b>	40
<b>Économie sociale : cinq nouvelles fédérations sectorielles reconnues</b>	42
<b>Campagne de contrôle au dispositif APE</b>	44
<b>Pouvoirs locaux</b>	46
<b>Reprise de l'animation des espaces publics numériques</b>	47
<b>Nouveau diagnostic commercial wallon</b>	49
<b>Général</b>	50
<b>Réforme de la politique de clustering</b>	51
<b>Stratégie de spécialisation intelligente (S3)</b>	53
<b>Projet Territoir'ES : Évaluation du dispositif</b>	55
<b>Réforme du cadre de soutien à la recherche et à l'innovation</b>	56
<b>SPOC aides d'état : appui aux dispositifs publics</b>	57
<b>Évaluation de l'impact des aides à la recherche</b>	59
<b>Bases de données MIDAS et ENTREPRISES : gestion et modernisation</b>	60
<b>Promotion des métiers porteurs et sensibilisation aux compétences STEAM et numériques</b>	62
<b>Observatoire transfrontalier (GOT)</b>	64
<b>Présidence du GT Marché du travail de la Grande Région</b>	66
<b>Projet GRANDIS : Entrepreneuriat féminin</b>	68

<b>Économie sociale wallonne : reconnaissance européenne</b> .....	70
<b>Structurer les circuits courts alimentaires</b> .....	71
<b>Journée découverte entreprises</b> .....	73
<b>Instrument d'appui technique européen pour l'économie sociale</b> .....	74
<b>Télescope Einstein : l'engagement wallon</b> .....	76
<b>EDIH Wallonia</b> .....	79
<b>Contrôles des dispositifs de soutien économique et social</b> .....	81
<b>Une stratégie coordonnée pour la culture scientifique</b> .....	82
<b>Accès aux financements européens en R&amp;D</b> .....	83
<b>Organisation</b> .....	84
<b>Simplification administrative au service des bénéficiaires</b> .....	85
<b>JURISPHEER</b> .....	87
<b>Cellule interne de formatrices pour le déploiement d'OMEGA</b> .....	88
<b>Pôle légistique et avis juridiques</b> .....	89
<b>Projet de révision des décrets inspection</b> .....	90
<b>Accompagnement dans la réflexion sur les amendes administratives</b> .....	91
<b>European Circular Innovation Valley (ECIV)</b> .....	92
<b>Conclusion</b> .....	94
<b>Quelques témoignages (de bénéficiaires)</b> .....	95

# LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

“ —

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte de transformations profondes auxquelles le SPW Économie, Emploi et Recherche a répondu par une action structurée, cohérente et résolument orientée vers les besoins du terrain.

À travers ce rapport, se dessine une action publique qui accompagne les entreprises, soutient l'emploi, favorise l'innovation et renforce l'économie sociale. La modernisation des dispositifs, la digitalisation des procédures et la simplification administrative ont constitué des leviers essentiels pour améliorer l'efficacité et la lisibilité de notre action.

Ces avancées reposent avant tout sur l'engagement des équipes et sur une collaboration étroite avec nos partenaires. Je tiens à remercier l'ensemble des agents du SPW EER pour leur professionnalisme, leur implication et la qualité du travail accompli, ainsi que nos partenaires pour leur contribution essentielle à la mise en œuvre des politiques publiques. Elles traduisent une volonté commune de proposer des réponses adaptées aux défis économiques, sociaux et environnementaux.

Les résultats présentés ici constituent une base solide pour poursuivre, dès 2026, le déploiement de politiques publiques toujours plus efficaces, au service d'une Wallonie dynamique, innovante et créatrice d'emplois.

Lionel Bonjean  
Directeur général  
SPW Économie Emploi Recherche

# INTRODUCTION

Ce document présente une synthèse des actions menées en 2025 par le SPW Économie, Emploi et Recherche (SPW EER). Il met en lumière les principaux dispositifs, projets et réformes déployés dans un contexte marqué par de profondes transitions économiques, sociales, numériques et environnementales.

L'organisation du document repose sur une structuration par grands publics, afin de faciliter la lecture et de refléter la diversité des bénéficiaires des actions menées : Entreprises; Non-Marchand, Pouvoirs locaux, Général et Organisation. Sur chaque fiche projet sont indiqués le public principalement concerné (international, fédéral, régional ou citoyen) ainsi que la catégorie de l'action. À travers ces réalisations, le SPW EER poursuit son objectif de soutenir un développement économique durable, innovant et créateur d'emplois en Wallonie.

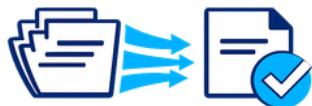


Ce pictogramme indique que le projet a bénéficié de mesures de **simplification administrative**.

# ENTREPRISES

En 2025, le SPW EER a poursuivi une action structurée et ambitieuse en faveur du soutien aux **entreprises wallonnes**. Dans un contexte économique marqué par des transitions multiples, que ce soit énergétique, numérique, industrielle ou organisationnelle, l'action publique régionale a visé à créer un environnement propice au développement et à la compétitivité quelle que soit la taille ou le secteur d'activité de l'entreprise.

# RÉFORME DES AIDES À L'INVESTISSEMENT



● Conseil ● Coordination ● Évaluation ● Financement ✓ Information ● Partenariat ● Réglementation

En 2025, la Wallonie a engagé **une réforme en profondeur de son régime d'aides à l'investissement**, avec pour objectif de rendre le dispositif plus transparent, plus cohérent et mieux aligné avec les priorités régionales.

Cette réforme vise à **accompagner plus efficacement les entreprises** qui investissent en Wallonie, qu'il s'agisse de **créer, moderniser ou développer** leurs activités.

Le nouveau régime repose désormais sur un système d'évaluation à points, structuré autour de trois dimensions complémentaires :

- **l'économie**, incluant l'innovation, la transformation numérique et la création d'activités ;
- **l'emploi**, à travers le maintien ou la création de postes ;
- **l'éco-performance industrielle**, en lien notamment avec la décarbonation et l'économie circulaire.

Pour être éligible, un projet d'investissement doit atteindre un seuil minimal de points et répondre à des critères relevant d'au moins deux de ces trois axes. Cette approche permet de **mieux cibler les soutiens publics vers des projets à forte valeur ajoutée** pour le territoire et de renforcer la transparence des décisions.

La réforme a également permis de clarifier les modalités d'accès aux aides, en tenant compte de la taille des entreprises, de la nature des investissements et de leur localisation.

Les aides prennent la forme d'une intervention financière calculée en pourcentage du montant investi, modulée en fonction de la qualité du projet et de sa contribution aux priorités régionales.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de cette réforme, **une campagne de communication** a été déployée pour informer et orienter les entreprises ainsi que les acteurs de l'accompagnement. Cette campagne visait à faciliter la compréhension des nouvelles modalités du dispositif et à soutenir son appropriation par les publics concernés, en complément du travail de fond mené sur le cadre réglementaire et opérationnel des aides.

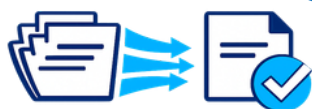
## PLUS D'INFOS

### Livrables :

- [Page dédiée sur le site Économie](#) ;
- [Vidéo en motion design](#) ;
- Webinaire de présentation diffusé sur Canal Z [disponible en replay](#) ;
- [Notice explicative complète](#) ;
- [Démarches en ligne](#) ;
- [FAQ](#) alimentée en continu sur base des retours utilisateurs ;
- Test interactif d'aide à l'orientation sous forme d'arbre décisionnel (en finalisation).



# CHÈQUES-ENTREPRISES : UN LEVIER D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ POUR LES PME



● Conseil ● Coordination ● Évaluation ● Financement ● Information ● Partenariat ✓ Réglementation

Les **PME** constituent le socle du tissu économique régional : la Wallonie en compte 299 562 assujetties à la TVA, soit une progression de +31% depuis 2014 (SPF Économie, situation au 31 décembre 2024). Les accompagner efficacement est une priorité du SPW Économie Emploi Recherche, et c'est précisément **l'ambition portée par le dispositif chèques-entreprises**.

Ce dispositif finance l'intervention de prestataires spécialisés pour les aider les candidats entrepreneurs et les PME à structurer leurs projets de développement économique, en leur donnant accès à une expertise qualifiée sur des thématiques clés : **création d'entreprise, croissance, digitalisation, économie circulaire, recherche et valorisation des résultats de recherche, internationalisation, énergie et transmission**.

---

**« L'étude de marché réalisée grâce aux chèques-entreprises nous a permis de valider nos intuitions sur base de données objectives et de bâtir une véritable stratégie d'entreprise. »**

Laurent Biemar

Biemar Bois

---

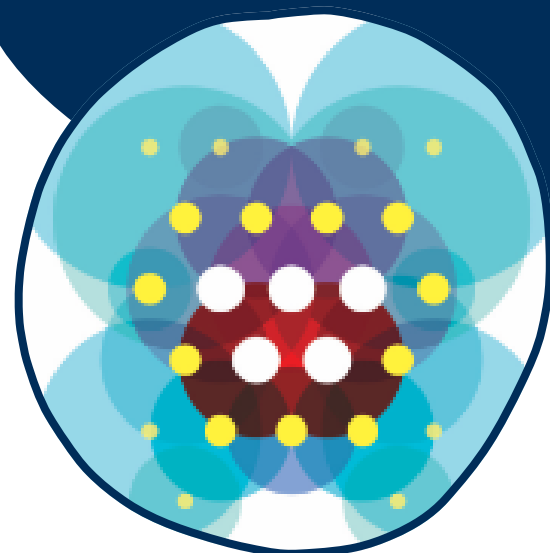
En 2025, le Gouvernement wallon a adopté, en première lecture, l'avant-projet de décret réformant le dispositif, coconstruit avec le SPW Économie Emploi Recherche et les autres partenaires du dispositif. Cette réforme s'inscrit dans une volonté de simplification, de transparence et d'efficacité dans l'octroi des aides publiques, tout en préservant ses piliers fondamentaux : conseil, formation et accompagnement.

Concrètement, la réforme apporte plusieurs changements pour les entreprises :

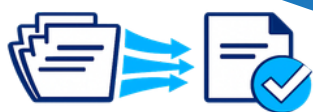
- **L'entreprise est à l'initiative de la démarche.** Le dispositif part de ses besoins réels pour éviter certains effets d'aubaine constatés ;
- **L'accès est simplifié** grâce à une plateforme unique interconnectée avec des sources authentiques, permettant un traitement dématérialisé, sécurisé et traçable des demandes ;
- **L'écosystème de prestataires est évalué** par des centres d'avis métier selon des critères de labellisation plus clairs, avec des mécanismes d'évaluation et des sanctions graduées en cas de manquements, afin de garantir des prestations d'une qualité homogène ;
- **Le dispositif est mis en conformité avec la réglementation européenne** en matière d'aides d'État, par la possibilité de recourir soit au RGEC soit au règlement de minimis.

La suite du parcours législatif se déroulera en 2026 : une deuxième lecture est prévue au Gouvernement wallon avant la soumission du décret au vote du Parlement de Wallonie, avec pour objectif une entrée en vigueur de la nouvelle réglementation fin 2026.

[www.cheques-entreprises.be](http://www.cheques-entreprises.be)



# PASSEPORT ENTREPRISE : UNE SIMPLIFICATION DES PARCOURS ADMINISTRATIFS



● Conseil ● Coordination ● Évaluation ● Financement ✓ Information ● Partenariat ● Réglementation

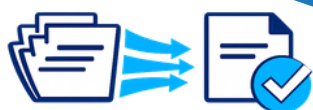
Le développement de la **plateforme Passeport Entreprise** s'inscrit dans une volonté de **simplification administrative** et de **rationalisation des démarches** imposées aux entreprises. Cet outil vise à centraliser les informations nécessaires à l'évaluation de la taille et de la structure des entreprises, afin de faciliter l'accès aux dispositifs d'aides.

En 2025, les travaux ont porté sur la **finalisation des développements informatiques** et la **préparation de la mise en ligne**, prévue en 2026, d'une première version de l'outil. Le Passeport Entreprise constitue une brique structurante de **la modernisation des relations entre l'administration et les entreprises**.

Concrètement, les usagers introduisent leur demande de Passeport Entreprise via **MonEspace Wallonie**. Ils accèdent ensuite à un outil visuel et intuitif leur permettant de créer l'**organigramme** de leur entreprise, en renseignant notamment l'actionnariat, les éventuelles participations dans d'autres entreprises ainsi que les principales données financières associées. Une fois l'ensemble des informations complétées, la demande peut être soumise.

En parallèle, un backoffice a été développé afin d'assurer le **traitement des demandes** de bout en bout et la gestion de la base de données, l'organigramme constituant la pièce centrale du dossier. Les développements informatiques ont été réalisés par le **prestataire externe Acson**, tandis qu'un consultant externe, a assuré l'**accompagnement au changement**, en appui à la mise en œuvre de l'outil et à l'appropriation des nouveaux processus.

# GESTION FINANCIÈRE ET DIGITALISATION DES PROCÉDURES



● Conseil ● Coordination ● Évaluation ✓ Financement ✓ Information ● Partenariat ● Réglementation

Dans une démarche d'amélioration continue de ses services, le SPW EER poursuit la modernisation de ses processus afin de **simplifier les démarches administratives** et d'**améliorer la qualité du suivi des aides** accordées.

Dans ce cadre, une automatisation de l'envoi des **notifications par e-mail** a été mise en place. Désormais, dès la clôture d'un **rapport financier via l'application e-report**, un e-mail est automatiquement adressé au bénéficiaire pour l'en informer. Cette évolution permet d'assurer une **communication plus rapide** et homogène, tout en réduisant la charge administrative liée aux envois manuels. Elle contribue ainsi à une gestion plus fluide et plus efficace des dossiers.

Cette dynamique de digitalisation s'est également renforcée avec la **dématérialisation de deux dispositifs d'aide** : les aides **Win4Doc** engagées à partir de 2025 et les aides **Win4Expertise** engagées à partir de 2026. Ces évolutions constituent une étape importante dans la simplification des échanges entre l'administration et les bénéficiaires et participent à une gestion plus efficiente des aides publiques.



# PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ✓ Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation

Les **parcs d'activités économiques** constituent un levier essentiel de l'attractivité territoriale et du développement des entreprises en Wallonie. En 2025, l'action régionale s'est poursuivie en faveur de l'aménagement, de l'extension et de la requalification de ces parcs, afin d'offrir aux entreprises des conditions d'implantation adaptées à leurs besoins.

Plusieurs chantiers ont été menés ou poursuivis, portant notamment sur la **viabilisation des terrains, l'amélioration des infrastructures et des accès**, ainsi que sur la **modernisation des équipements**, en intégrant les enjeux de transition énergétique, de mobilité et de gestion durable de l'espace.

## **Caserne Trésignies (Charleroi)**

La microzone d'activités économiques «**Caserne Trésignies**», située sur le territoire de la Ville de Charleroi en cœur urbain, dans le quadrant Est de l'intra-ring, contribue au développement de **l'emploi local**. Elle regroupe **23 entreprises** et est particulièrement propice à l'implantation de PME et de TPE, un axe prioritaire pour la Wallonie. Grâce à la proximité directe des transports en commun (bus, métro et train), la zone s'inscrit dans une dynamique d'économie bas carbone et participe à la limitation de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols.

Le marché de travaux porte sur des travaux de rénovation lourde, intégrant des objectifs d'**économie circulaire**, notamment en matière de récupération et de réemploi des matériaux et équipements, tout en préservant la structure du bâtiment existant et en aménageant les espaces actuels.



### **Cleantech Park (arrondissement de Tournai)**

Ces anciens **halls industriels** de l'arrondissement de Tournai ont fait l'objet d'un appel à projets européen **Fonds de Transition Juste (FTJ) 2021-2027** afin d'être reconvertis en centre d'innovation et halle de vie.



La création du **parc d'activités économiques Cleantech Park** permettra l'implantation de l'écosystème **Mineral Circular Centre**, en collaboration avec le **Centre Terre et Pierre (CTP)**. Les aménagements visent l'assainissement et le recyclage de friches industrielles.

Le site proposera des **terrains industriels** équipés destinés aux entreprises dont les activités soutiennent le développement de l'économie circulaire, et plus particulièrement de la circularité des matières minérales.

### **Plombières**

Le site minier de Plombières a été assaini afin d'accueillir un parc d'activités artisanal, avec une attention particulière portée à la **biodiversité** et à la **gestion de l'eau**, notamment via des dispositifs d'infiltration naturelle.





## Extension des Plénesses

L'extension du parc d'activités des Plénesses, réalisée dans le cadre du **plan Inondation**, comprend des travaux de voirie, la création d'un bassin d'orage, d'une station de relevage et des aménagements paysagers.

# PÔLE DE RÉFÉRENCE POUR SOUTENIR LES COMMERCÇANTS ET LES CENTRES-VILLES

● Conseil ✓ Coordination ● Évaluation ● Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation

Le SPW EER a renforcé son approche du commerce de proximité en consolidant une vision plus intégrée et plus lisible à l'échelle de la Wallonie. La coordination des **Agences de Développement Local (ADL)**, des **Agences de Développement Centre-Ville (ADCV)** et les questions relatives aux **baux commerciaux** sont désormais regroupées dans une direction unique, afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique.

Ce regroupement n'est pas qu'organisationnel : il traduit une vision cohérente et intégrée de la politique commerciale wallonne. La direction pilote désormais un écosystème complet d'outils et de missions complémentaires au service des territoires et des commerçants :

- **l'outil de prospective urbaine**, permettant d'évaluer l'attractivité et la performance des centres-villes ;
- le **diagnostic commercial wallon**, offrant une lecture à la fois régionale et locale de l'état du commerce en Wallonie ;
- le **dispositif des indemnités compensatoires**, destiné à soutenir les commerçants impactés par des chantiers sur la voirie publique ;
- les **avis relatifs aux permis d'urbanisme volet commercial**, contribuant à une offre commerciale équilibrée, à la protection des consommateurs et au maintien d'emplois de qualité.

Ensemble, ces leviers contribuent à une politique commerciale wallonne plus lisible, mieux coordonnée et orientée vers l'attractivité et la vitalité des centres urbains.

# SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOCIALE COOPÉRATIVE : LES BOURSES 2025

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ✓ Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation

Le SPW EER a poursuivi son soutien au **développement de l'économie sociale** en Wallonie à travers le lancement de **deux bourses dédiées à la pré-crédation et à la création de coopératives**.



Au total, **28 projets ont été sélectionnés** et bénéficient d'un double accompagnement, à la fois financier et stratégique.

**Treize bourses de pré-crédation**, d'un montant pouvant atteindre **40.000 euros**, ont été attribuées à des porteurs de projets en phase de structuration. **Quinze bourses de création**, pouvant aller jusqu'à **65.000 euros**, soutiennent quant à elles des coopératives agréées existantes souhaitant renforcer leur modèle économique et leur impact sociétal. Les projets en pré-crédation bénéficient également d'un accompagnement gratuit et sur mesure, assuré par l'incubateur en économie sociale iES!, en partenariat avec les agences-conseil en économie sociale.

Issus de **secteurs variés** tels que l'alimentation, l'énergie, le numérique solidaire, l'immobilier ou la mobilité douce, les projets lauréats illustrent **la diversité et le dynamisme de l'économie sociale wallonne**. Un comité d'accompagnement, réunissant des acteurs institutionnels, académiques et sectoriels, assure le suivi des projets durant les deux années de subvention.

# CIRCULAR WALLONIA : ACCÉLÉRER LA TRANSITION CIRCULAIRE DES ENTREPRISES

✓Conseil ✓Coordination ●Évaluation ●Financement ●Information ✓Partenariat ●Réglementation

La **stratégie Circular Wallonia** constitue le cadre régional de référence en matière d'**économie circulaire**. Après une première phase de mise en œuvre (2021-2024), la Wallonie a engagé en 2025 l'élaboration de **la deuxième phase de la stratégie pour la période 2025-2029**. Cette nouvelle étape vise à capitaliser sur les acquis, à renforcer l'impact économique et environnemental des actions menées et à aligner la politique régionale avec la DPR 2024-2029 ainsi qu'avec les évolutions du cadre européen.

Cette phase marque un changement d'échelle: l'objectif n'est plus d'initier la dynamique, mais de **déployer massivement l'économie circulaire au cœur des filières industrielles**, afin de renforcer la compétitivité et l'autonomie stratégique de la Wallonie face aux tensions croissantes sur les ressources.

L'année 2025 a été consacrée à l'élaboration d'un **cadre stratégique renouvelé** (vision, principes et objectifs), appuyé par des diagnostics transversaux et sectoriels et par une concertation approfondie avec les fédérations professionnelles et les acteurs publics. Ce travail a permis de structurer un plan d'actions transversal reposant sur des leviers clés tels que l'innovation, le financement, les compétences et la réglementation, et de préparer la Note au Gouvernement wallon, adoptée le 27 novembre 2025.

Un pilier central de Circular Wallonia 2.0 réside dans la construction d'agendas de travail sectoriels, élaborés pour chaque **filière prioritaire** :

- métaux et matières critiques,
- construction,
- agro-alimentaire/biomasse/eau
- chimie.

Chaque agenda comprend un **diagnostic**, des **enjeux spécifiques**, des **actions prioritaires**, les **leviers à mobiliser** et le **portage de projets structurants**. Leur pilotage repose sur des binômes « cellule Circular Wallonia - fédérations sectorielles », appuyés par un groupe de travail transversal associant les services du SPW et les principaux opérateurs économiques et de formation.

Les actions identifiées visent principalement la mobilisation coordonnée du policy mix existant, la levée de freins réglementaires et technico-juridiques, la coordination des outils publics autour des besoins des filières et le portage actif de projets structurants à fort impact économique, en lien étroit avec les cadres européens, dont le Règlement sur les Matières Premières Critiques.

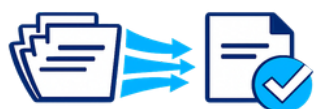
L'opérationnalisation de la stratégie reposera sur l'accompagnement de projets industriels structurants, présentant un effet d'entraînement à l'échelle des filières. Ces projets bénéficieront d'**une offre de services intégrée** visant à structurer les projets et à activer de manière cohérente les leviers publics disponibles (financiers ou non).

Parallèlement à l'élaboration de cette nouvelle phase, les actions de la première programmation se sont poursuivies : suivi **des lauréats des appels à projets** (Cadre in vivo, Go Circular2, Chantiers, services et produits circulaires), **clôture des subventions** de la première phase et mise à jour de l'écosystème circulaire.

Plus de 3 millions d'euros ont été liquidés. La mise en œuvre opérationnelle de Circular Wallonia 2025-2029 débutera à partir de 2026.



# COMMISSION DE RECOURS : PERMIS INTÉGRÉS ET COMMERCIAUX



● Conseil ✓ Coordination ● Évaluation ● Financement ● Information ● Partenariat ✓ Réglementation

La **Commission de recours sur les permis intégrés et d'implantations commerciales** (CRIC) est une instance administrative régionale chargée de traiter les recours introduits contre des permis intégrés ou des permis d'implantation commerciale. Elle constitue un **recours administratif obligatoire**, préalable à toute saisine éventuelle du Conseil d'État, offrant ainsi aux entreprises un cadre structuré et sécurisé de réexamen des décisions.

En 2025, la Commission a traité **15 dossiers**, dont 14 recours relatifs à des permis intégrés et 1 recours concernant un permis d'implantation commerciale. À l'issue de la procédure, 10 permis ont été accordés et 5 refusés.

La gestion des recours couvre l'ensemble de la procédure, depuis l'introduction du dossier jusqu'à la décision finale, en coordination avec les services du SPW concernés et, le cas échéant, avec un avocat désigné via un accord-cadre. Cette organisation vise à garantir un **traitement rigoureux, juridiquement sécurisé et conforme aux délais applicables**.

L'année a également été marquée par l'adoption, en mai et juillet, de trois **arrêtés ministériels** de délégation par les cabinets compétents. Ces arrêtés ont permis de déléguer l'intégralité des compétences décisionnelles aux membres de l'administration, contribuant à une plus grande fluidité et à une meilleure continuité du traitement des dossiers. Ces délégations contribuent à la simplification administrative car permet d'accélérer le traitement des recours.

Par son rôle, la Commission de recours participe à la sécurisation juridique des projets d'implantation et d'investissement des entreprises, en assurant un cadre de recours clair, structuré et pleinement intégré aux procédures administratives régionales.

# INNOVATION CRÉATIVE ET NUMÉRIQUE

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ✓ Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation

Les **néo-hubs** sont des **structures d'accompagnement visant à soutenir l'entrepreneuriat innovant en Wallonie**. Ils offrent aux porteurs de projets et aux entreprises un accès à des espaces, infrastructures (dont des fablabs), services, expertises et communautés, favorisant l'émergence de projets innovants, la professionnalisation des acteurs et la collaboration intersectorielle. À travers ce dispositif, le SPW EER contribue à la structuration du paysage wallon de l'innovation et au développement de nouvelles activités économiques.

La Wallonie compte 7 néo-hubs, localisés sur l'ensemble du territoire. Pour la période 2023-2026, le budget alloué au dispositif s'élève à **10,6 millions d'euros**, cofinancés par le FEDER.

À travers ce dispositif, le SPW EER contribue à la structuration du paysage wallon de l'innovation et au développement de nouvelles activités économiques.

En 2025, au moins **559 entreprises et porteurs de projets** ont bénéficié de services octroyés par les néo-hubs : workshops spécialisés, prototypage, tests marché, etc.



# RÉCUPÉRATION DES AIDES COVID

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ✓ Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation

En 2025, les équipes du SPW EER ont poursuivi les «**Récupérations des aides COVID**», qui visent à assurer le suivi et, le cas échéant, la récupération des aides économiques octroyées. En particulier celles accordées durant la crise sanitaire, lorsque les conditions de maintien ne sont pas respectées.

Elle comprend l'**analyse des dossiers**, la **mise en œuvre des procédures de recouvrement** ainsi que le suivi des **dossiers contentieux**, en coordination avec les autres services concernés. Cette activité s'inscrit dans un cadre strictement réglementaire et vise à garantir la conformité juridique des dispositifs d'aide, la transparence à l'égard des entreprises bénéficiaires et la bonne gestion des fonds publics.



Par son rôle, cette mission contribue à **sécuriser les dispositifs de soutien économique**, en veillant à leur application conforme et équitable, tout en assurant la cohérence globale des politiques d'aides mises en œuvre.

# INDEMNITÉS COMPENSATOIRES 2025 : SOUTIEN AUX COMMERÇANTS

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ✓ Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation

En 2025, le dispositif **des indemnités compensatoires** a poursuivi son objectif de **soutien aux commerces, entreprises et indépendants** dont l'activité est impactée par des travaux de voirie publique. Ce mécanisme permet l'octroi d'une aide financière de 100 euros par jour de perturbation, plafonnée à **7.000 euros par an**, accessible via l'application mobile **WALLINCO**.

Au cours de l'année, **510 dossiers** ont été traités, pour un **montant total de 2.972.400 euros**, témoignant de l'importance de ce soutien pour les acteurs économiques confrontés à des contraintes temporaires liées aux chantiers.

Par son accessibilité et sa simplicité d'utilisation, le dispositif contribue à **atténuer les impacts économiques des travaux publics** sur les activités locales, tout en renforçant la continuité et la résilience du tissu commercial et entrepreneurial en Wallonie.

# SCREENING DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

✓Conseil ✓Coordination ●Évaluation ●Financement ●Information ●Partenariat ●Réglementation

L'activité de screening des investissements porte sur **l'analyse des investissements directs étrangers susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité, l'ordre public ou l'indépendance stratégique de la Wallonie**. Elle s'inscrit dans le cadre du règlement (UE) 2019/452 et de l'accord de coopération interfédéral relatif au filtrage des investissements.



Cette mission vise à évaluer **les risques associés à des prises de participation** dans des entreprises actives notamment dans des **infrastructures critiques, des technologies sensibles ou des secteurs stratégiques**. Pour les entreprises concernées, le dispositif permet d'assurer un examen structuré et coordonné des projets d'investissement présentant un enjeu stratégique.

Le SPW EER contribue au mécanisme en assurant **l'analyse des dossiers** concernant la Wallonie, ainsi que la **coordination avec les autorités fédérales et régionales compétentes**. En 2025, les travaux ont notamment porté sur la structuration de la cellule dédiée, la mise en place des procédures d'analyse et les échanges avec les homologues de la Région flamande, afin d'assurer une mise en œuvre cohérente du dispositif.

# SESAM : DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'EMBAUCHE POUR LES MICROS ET PETITES ENTREPRISES

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ✓ Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation

Le **dispositif SESAM**, mis en œuvre en partenariat avec le Forem, a continué à être fortement mobilisé par les entreprises wallonnes en 2025 pour soutenir leurs projets de recrutement.

Sur l'année, plus de **8.400 dossiers** ont été introduits, avec un pic de près de **2.500 demandes** au mois de décembre, traduisant une utilisation soutenue du dispositif. En parallèle, **5.493 décisions** ont été notifiées aux entreprises, dont plus de **84% sont favorables**.



Le budget du dispositif, géré par le Forem, est en augmentation continue afin de répondre au volume de demandes. Pour 2026, un budget de plus de **106 millions d'euros est prévu**.

Ces éléments témoignent d'un **recours important des entreprises au dispositif SESAM** sur sa période de déploiement, dans un contexte de besoins persistants en recrutement.

Les entreprises ne pourront plus introduire de demande après le 30 juin 2026 car le **dispositif SESAM prendra fin à la suite de la création du nouvel incitant Job Plus**.

# INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES PROTÉGÉES

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ● Financement ● Information ● Partenariat ✓ Réglementation

La Wallonie a entamé l'implémentation en droit régional et la mise en oeuvre du **Règlement européen (UE) 2023/2411** relatif aux **Indications Géographiques Protégées (IGP)** pour les **produits artisanaux et industriels**. Ce règlement impose aux États membres de mettre en place un cadre juridique harmonisé afin de garantir, à l'échelle européenne, la reconnaissance, la protection et la valorisation de produits étroitement liés à un territoire et à un savoir-faire spécifique.

Pour les **entreprises artisanales et industrielles**, ce nouveau dispositif constitue **un levier stratégique de différenciation et de compétitivité**. Il vise à protéger les dénominations contre les imitations, à renforcer la transparence pour les consommateurs et à soutenir la valorisation économique des savoir-faire wallons, tant sur les marchés nationaux qu'europeens.

En 2025, la Wallonie a mené les travaux nécessaires à la **mise en conformité avec le cadre européen**. Ceux-ci ont porté sur la rédaction d'un décret régional et de son arrêté d'exécution, définissant les bases juridiques du dispositif, ainsi que sur la définition des procédures de reconnaissance et de contrôle applicables aux produits concernés. Le décret a été adopté par le Parlement wallon le 11 décembre 2025 et constitue désormais **le socle légal** du futur dispositif (décret disponible sur Wallex).

Parallèlement, les travaux ont été engagés pour l'élaboration d'un **protocole d'accord interfédéral**, associant la Wallonie, la Flandre, Bruxelles et l'État fédéral. Cette coordination est essentielle afin d'assurer une mise en œuvre cohérente du règlement au niveau belge, dans un contexte institutionnel complexe et partagé.

Une fois pleinement opérationnel, le dispositif IGP permettra aux entreprises éligibles de faire reconnaître officiellement **l'origine et les caractéristiques spécifiques de leurs produits**, de bénéficier d'une **protection juridique renforcée** sur l'ensemble du marché européen et de s'appuyer sur un **cadre clair** pour leur stratégie de développement et de commercialisation.



À travers cette transposition, la Wallonie se dote ainsi d'un outil structurant au service des entreprises, visant à renforcer la reconnaissance des productions artisanales et industrielles locales, à soutenir leur montée en gamme et à consolider leur positionnement sur des marchés de plus en plus concurrentiels.

# OCTROI D'AUTORISATION DE TRAVAIL ET ACCÈS DES ENTREPRISES AUX TALENTS

● Conseil ✓ Coordination ● Évaluation ● Financement ● Information ● Partenariat ✓ Réglementation

Au cours de l'année, **4.887 demandes d'autorisation de travail** ont été introduites en Wallonie. Ces procédures ont permis à **1.643 entreprises** de recruter des profils qualifiés, contribuant à répondre à des besoins spécifiques du marché du travail.

Le traitement des demandes s'inscrit dans un cadre de coopération étroite avec plusieurs partenaires institutionnels, notamment l'Office des Étrangers, le Forem, l'AWEX, les administrations communales et les postes diplomatiques. Cette coordination est indispensable pour assurer la **bonne articulation entre les compétences régionales, fédérales et locales liées à l'admission au travail**.

Le volume de demandes introduites en 2025 illustre le recours régulier des entreprises à ce dispositif pour soutenir leurs activités et leurs projets de recrutement dans un contexte de besoins persistants en main-d'œuvre qualifiée.



# WALLIMAGE : POUR LES ENTREPRISES DE L'AUDIOVISUEL ET DU GAMING

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ✓ Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation

**Wallimage** est le pôle régional wallon dédié au développement des **industries audiovisuelles** et du **jeu vidéo**. En soutenant financièrement des œuvres audiovisuelles, des projets de jeux vidéo, des entreprises du secteur et l'accueil de tournages en Wallonie, Wallimage contribue directement à la création de valeur économique, à l'emploi et au rayonnement du territoire auprès des acteurs créatifs et industriels.

Pour les entreprises, Wallimage constitue un outil structurant de **financement et d'attractivité**, permettant de sécuriser des projets à fort potentiel, de renforcer les capacités de production locales et de générer des retombées économiques significatives en Wallonie. Le SPW EER assure le suivi stratégique, administratif et financier de ce dispositif, qui s'inscrit pleinement dans la politique économique et créative régionale.

En 2025, un montant **de 8 millions d'euros de subventions a été octroyé**. Depuis 2015, le budget total alloué au dispositif atteint plus de **74 millions d'euros**, témoignant d'un soutien structurel et durable aux filières concernées. Le financement du gaming se poursuit désormais via des financements ordinaires régionaux et les fonds propres de Wallimage.

Les retombées économiques générées illustrent l'impact concret du dispositif pour les entreprises et l'écosystème local. Sur base annuelle, les services d'accueil de tournages génèrent entre 6 et 8 millions d'euros de dépenses en Wallonie. Pour le financement des œuvres audiovisuelles, le retour sur investissement attendu est estimé à 656%, représentant plus de 37 millions d'euros de dépenses audiovisuelles sur le territoire.

Dans le secteur du jeu vidéo, **trois jeux commercialisés en 2025** ont totalisé près de **35.000** unités vendues, pour des retombées économiques validées de plus de **12 millions d'euros** en dépenses wallonnes.

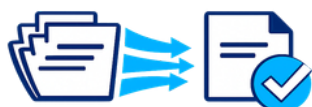


À travers Wallimage, la Wallonie dispose ainsi d'un outil performant et reconnu, capable d'accompagner les entreprises créatives à chaque étape de leurs projets, tout en générant des retombées économiques mesurables et en renforçant l'attractivité du territoire auprès des productions nationales et internationales.

# NON MARCHAND

Le SPW EER a poursuivi une action structurée et cohérente autour de dispositifs à fort impact sociétal. Dans un contexte marqué par des enjeux d'inclusion, de transition numérique et d'évolution des modes d'accompagnement, les actions menées ont visé à renforcer les écosystèmes, moderniser les pratiques et soutenir durablement les acteurs de terrain. Cette approche s'est appuyée sur la simplification des processus, l'innovation et la collaboration, afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique et de mieux répondre aux besoins des publics concernés.

# CFISPA : UN DISPOSITIF RENFORCÉ PAR LE NUMÉRIQUE



✓ Conseil ✓ Coordination ✓ Évaluation ✓ Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation



Depuis 2024, le SPW EER a repris **la gestion des centres CFISPA (Centres de Formation et d'Insertion Socioprofessionnelle Adaptés)**, une compétence auparavant exercée par l'AVIQ. Cette reprise s'est accompagnée d'un travail de fond visant à **harmoniser les pratiques** et à **moderniser la gestion du dispositif**.

Parmi les principales avancées figure **le développement de Soolid**, une nouvelle plateforme numérique destinée à remplacer progressivement les échanges papier.

Depuis janvier 2026, l'ensemble des centres CFISPA dispose de cet outil pour **assurer la gestion en ligne des dossiers** : introduction des demandes, transmission des rapports, gestion des documents administratifs, encodage des présences, des frais et des indemnités.

Afin de préparer cette transition, **des séances d'information** ont été organisées à destination des centres, afin de faciliter la prise en main de la plateforme et son utilisation au quotidien. Soolid vise à offrir des **bénéfices concrets** tant pour les centres que pour l'administration : simplification des procédures, centralisation des informations, gain de temps, réduction de la charge administrative, traitement plus rapide des dossiers, extraction facilitée des données et vision globale sur l'ensemble des **13 centres CFISPA**.

Le développement et le déploiement de la plateforme s'inscrivent pleinement dans **la stratégie numérique du SPW EER**, qui poursuit la modernisation de ses outils au service des opérateurs du non marchand.

Sur le plan budgétaire, les crédits alloués aux CFISPA s'élèvent à **18 millions d'euros** pour l'année. Le développement et la maintenance de la plateforme Soolid représentent **un budget de 240.000 euros**, réparti sur plusieurs années. Ces investissements traduisent l'importance stratégique du dispositif et la volonté d'en **renforcer l'efficacité et la qualité de gestion**.



En complément de ces actions, le **contrôle annuel** prévu dans la législation applicable aux CFISPA a été réalisé à la suite du transfert de compétences depuis l'AVIQ.

Ce contrôle a pour objectif de vérifier la justification des dépenses couvertes, d'une part, par les subventions octroyées par le SPW EER (fonctionnement, infrastructure, accords du non-marchand), et, d'autre part, par le cofinancement européen.

L'année 2025 constitue la dernière année concernée par l'obligation de contrôle pour le Fond social européen (FSE).

# CONNECTIVITÉ DES ÉCOLES : UN PROJET CLÉ SUR PORTE

✓ Conseil ✓ Coordination ● Évaluation ✓ Financement ✓ Information ● Partenariat ● Réglementation

La Wallonie a lancé **le projet de connectivité**, avec une ambition claire : **offrir aux écoles une solution Wi-Fi professionnelle, sécurisée et facile à mettre en place**. Le projet a été officiellement présenté le 14 mars 2025, lors d'une conférence de presse organisée à l'école Sainte-Thérèse d'Avila de Chênée.

Concrètement, le dispositif propose aux écoles **une solution clé sur porte**, couvrant l'ensemble des besoins : étude du site, installation du Wi-Fi, maintenance et licences. L'ensemble des coûts est pris en charge par la Wallonie. Les équipements installés ainsi que les documents techniques produits restent, quant à eux, la propriété de la Région.

Le projet s'inscrit dans **une démarche progressive**, déployée sur la période 2025-2030, selon **un parcours structuré en cinq étapes** : information des écoles, cartographie des bâtiments, « étude de site », travaux d'installation et mise en service. Chaque école éligible qui souhaite rejoindre le dispositif bénéficie d'**un accompagnement personnalisé**, depuis les premiers contacts jusqu'à la mise en route de la connectivité.

Fin de l'année, **800 implantations scolaires** contactées, **223 sites étaient en cours de cartographie, 95 en phase d'étude de site et 41 en travaux**. Les premières installations ont également été mises en service, **avec 4 écoles déjà pleinement opérationnelles**. Le délai moyen entre le dépôt d'un dossier complet et l'activation de la solution s'établit à environ huit mois début 2026.

La réussite du projet repose sur une collaboration étroite entre plusieurs acteurs. Le SPW EER a contribué à l'organisation d'événements, la rédaction des contenus de communication ainsi que la mise à jour du site web.

Le projet est par ailleurs mené **en partenariat avec l'Agence du Numérique (AdN)**.

Son déploiement opérationnel s'appuie sur **trois accords-cadres** mobilisant des prestataires externes spécialisés. La cartographie des bâtiments scolaires est assurée par **un cabinet de géomètres experts**, l'acquisition et l'installation du matériel Wi-Fi par **un intégrateur** et le contrôle externe des installations par **un superviseur indépendant**.

---

**« Une école connectée est une école qui permet aux élèves et aux enseignants de pouvoir utiliser différents outils, d'avoir accès à internet, et tout cela au bénéfice des élèves. »**

Aurore MARTIN

Enseignante et référent numérique à l'école Libre de Saint-Hubert

---

Parallèlement, **des outils de pilotage et de suivi ont été développés** afin d'assurer la bonne maîtrise du projet : suivi des plannings, contrôle des étapes clés, réception des installations, facturation et monitoring global.

Ces éléments constituent **une base essentielle pour garantir la cohérence, la transparence et la montée en puissance du projet** sur l'ensemble de la période 2025-2030.

Le budget total consacré au projet s'élève à **60 millions d'euros**, visant **l'équipement de 1.800 écoles** d'ici 2030. La première année de lancement a représenté **des dépenses d'environ 600.000 euros**, les investissements les plus importants étant attendus à partir de 2026, lorsque le déploiement montera en puissance.

Enfin, si la dimension technique du projet est bien maîtrisée, une vigilance particulière reste nécessaire dans le suivi des accords-cadres. Le respect des délais et des conditions des marchés publics constitue un enjeu central pour assurer le bon déroulement du projet.

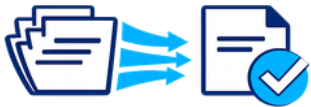


[bit.ly/connectivite-wifi](https://bit.ly/connectivite-wifi)



[bit.ly/connectivite-wifi-st-hubert](https://bit.ly/connectivite-wifi-st-hubert)

# SAACE : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'ENTREPRENEURIAT



✓ Conseil ✓ Coordination ✓ Évaluation ✓ Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation

Le secteur des **Structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi** (SAACE) a connu une étape importante de transformation, à l'initiative du Cabinet du Ministre de l'Emploi. Cette réforme vise à simplifier et à clarifier le paysage des structures pour les bénéficiaires, par la rationalisation du nombre de structures, afin de **renforcer la qualité de l'accompagnement proposé aux porteurs de projet** et de **permettre une meilleure concentration des moyens** sur la création d'entreprises et la sécurisation des parcours entrepreneuriaux.

Tout au long de l'année, des travaux ont été menés avec pour objectif **la mise en place de nouvelles structures baptisées Starter Wallonia**, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2027. Cette évolution marque la volonté d'inscrire durablement les SAACE dans le paysage wallon de la création d'activités économiques.



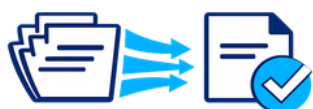
Outre une étroite collaboration entre le Cabinet, le SPW EER, Wallonie Entreprendre et les acteurs du secteur, la mise en oeuvre de cette réforme s'est également appuyée sur plusieurs autres partenaires externes, parmi lesquels le FOREM et l'Agence FSE.

Sur le plan réglementaire, une étape clé a été franchie avec **l'adoption, en première lecture, de l'avant-projet de décret le 4 décembre 2025**, constituant un livrable structurant pour la poursuite de la réforme.

En matière de moyens financiers, le budget décretal régional 2025 engagé pour le dispositif SAACE s'élève à **6.077.329 euros**, tandis que le montant consommé/liquidé atteint **6.141.331 euros**, ce différentiel s'expliquant par des soldes budgétaires 2024 plus importants. Le dispositif bénéficie par ailleurs de financements complémentaires, notamment via **des aides APE et un financement européen dans le cadre du programme FSE+**. En 2025, **11 SAACE** étaient agréées en Région wallonne.

Enfin, dans un contexte de réforme en cours, un point d'attention particulier réside dans la volonté affirmée du Cabinet de **renforcer la visibilité et la reconnaissance des SAACE** comme acteurs à part entière du soutien à la création d'activités économiques, tout en assurant la cohérence et la solidité du futur dispositif Starter Wallonia.

# DIGITAL WALLONIA : DES SUBVENTIONS PLUS EFFICACES



● Conseil ● Coordination ● Évaluation ✓ Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation

Digital Wallonia constitue le cadre stratégique de la politique numérique de la Wallonie. À ce titre, le SPW EER y joue un rôle central, tant sur le plan financier qu'opérationnel, en assurant notamment le financement de l'Agence du Numérique (AdN) et **la gestion des subventions destinées aux opérateurs du numérique**. Ces soutiens visent à accompagner leur **transformation digitale, l'adoption de technologies émergentes** et **le renforcement de leur compétitivité**.

digital  
wallonia  
.be

L'année a été marquée par une modernisation en profondeur des processus de gestion des subventions, avec un accent particulier sur la digitalisation et la simplification administrative. **Le formulaire de demande de subventions Digital Wallonia a ainsi été entièrement dématérialisé** via la plateforme MonEspace, facilitant l'introduction des dossiers pour les bénéficiaires. En parallèle, **le traitement des dossiers a été dématérialisé via la plateforme de gestion SAMPO**, permettant un meilleur cadrage des différentes étapes, un suivi plus structuré et la mise en place d'outils de reporting à travers des tableaux de bord et des exports.

Dans une logique de cohérence et de standardisation, **les annexes aux dossiers de subvention ont été modernisées** afin de mettre en place des contrats d'objectifs standardisés à destination des opérateurs. Cette démarche s'est accompagnée de **la création de groupes de travail**, visant à améliorer la gestion des subventions octroyées aux opérateurs Digital Wallonia et à simplifier les contrôles, notamment pour les subventions attribuées à l'AdN. Les processus ont été actualisés, les documents revus et simplifiés, et les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes clarifiés.

Sur le plan juridique et administratif, des canevas types d'arrêtés ministériels et d'arrêtés du Gouvernement wallon ont également été rédigés afin d'**harmoniser les modalités d'octroi des subventions**.

Parallèlement aux travaux menés, **le Prix du Mémoire en Transformation Digitale** a permis de mettre en lumière des travaux académiques en lien avec les enjeux de la transformation numérique, en cohérence avec les objectifs de Digital Wallonia.

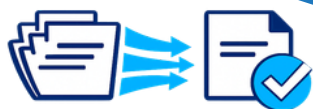
La collaboration avec l'AdN constitue un pilier essentiel du dispositif. Cette coopération a été formalisée par la signature d'une charte de collaboration entre le SPW EER et l'AdN, renforçant le cadre de travail commun.

D'un point de vue financier, l'année s'inscrit dans une période de transition, préalable au passage à des subventions pluriannuelles. Les budgets engagés dans le cadre de Digital Wallonia s'élèvent à **1.921.029 euros**, tandis que la dotation accordée à l'AdN atteint **9.794.000 euros**.

Enfin, cette dynamique s'inscrit dans un travail plus large d'**optimisation des processus de gestion et de contrôle des subventions**, mené par le SPW EER. L'objectif est de **standardiser, simplifier, centraliser et digitaliser l'ensemble des démarches liées aux subventions** - de la demande à la liquidation, en passant par le contrôle - en s'appuyant sur des outils existants.

Cette approche vise à **améliorer** à la fois **l'expérience des bénéficiaires et l'efficacité interne**, grâce à une meilleure traçabilité, une standardisation renforcée et des capacités accrues de pilotage et de reporting.

# CLUSTERS ET PÔLES : UN LEVIER CLÉ DE L'INNOVATION WALLONNE



● Conseil ✓ Coordination ✓ Évaluation ✓ Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation

Les clusters et pôles de compétitivité constituent des acteurs clés de l'écosystème wallon de l'innovation. Ils jouent **un rôle structurant** en fédérant entreprises, centres de recherche et partenaires autour de secteurs ou thématiques stratégiques, en animant les écosystèmes, en favorisant **l'émergence de projets collaboratifs** et en accompagnant les acteurs vers les dispositifs de soutien régionaux, nationaux et européens. Dans un contexte de réforme en cours de la politique de clustering, l'année a été marquée par un important travail de suivi, d'adaptation et de modernisation des outils de gestion.

Les activités du SPW EER ont notamment porté sur **le suivi et le contrôle des subventions** octroyées aux clusters et aux pôles de compétitivité.

Deux clusters, **Plastiwin** et **H2O**, ont été renouvelés pour un quadriennat, conformément au décret modifié en 2024.

Par ailleurs,, une adaptation de ce décret a été mise en œuvre afin d'assurer **une transition maîtrisée** dans le cadre de la réforme du paysage de l'innovation.

Du côté des pôles de compétitivité, un travail approfondi a été mené pour **intégrer davantage les actions prévues dans la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3)**. Cette démarche vise à simplifier le suivi administratif à partir de 2026 et à préparer l'évolution du dispositif dans le contexte de la réforme en cours.

L'année a également été marquée par **une poursuite de la digitalisation des démarches administratives**. Le formulaire de demande de renouvellement de la reconnaissance des clusters a été dématérialisé via la plateforme MonEspace.

Pour les clusters et les pôles, **le processus de liquidation des subventions** a lui aussi été digitalisé : les demandes de liquidation sont désormais introduites via MonEspace et traitées via la plateforme de gestion SAMPO. Cette évolution permet une meilleure centralisation des pièces justificatives, un suivi plus clair des dossiers et une amélioration tant de l'expérience des bénéficiaires que de l'efficacité interne, notamment en matière de traçabilité, de standardisation et de capacité de reporting.

Dans une logique d'harmonisation, **le guide des dépenses éligibles a été révisé et des canevas types d'arrêtés ministériels et d'arrêtés du Gouvernement wallon ont été rédigés** afin de standardiser les modalités d'octroi des subventions.

Les avancées réalisées ont reposé sur une collaboration étroite avec plusieurs partenaires clés, parmi lesquels le Ministre de l'Économie, l'AWEX, les clusters et les pôles de compétitivité.

Sur le plan budgétaire, les engagements relatifs aux pôles de compétitivité s'élèvent à **2.210.000 euros**, couvrant les subventions de fonctionnement et une subvention de projet. Les liquidations atteignent **2.182.729 euros**. Pour les clusters, les engagements s'élèvent à **1.188.000 euros**, correspondant au renouvellement des clusters Plastiwin et H2O pour deux quadriennats, tandis que les liquidations représentent **668.374 euros** pour le fonctionnement, auxquels s'ajoute une subvention spécifique de projet.

Parmi les livrables de l'année figurent **la mise à jour du modèle d'arrêté de subventionnement des clusters**, en conformité avec le décret modifié en 2024, ainsi que **l'adaptation du modèle d'arrêté des pôles de compétitivité**, afin de refléter les missions prévues à partir de 2026.

Enfin, ce dispositif s'inscrit pleinement dans **la réforme de la politique de clustering**, qui vise à faire évoluer le paysage existant vers des clusters d'innovation organisés autour d'un nombre limité de Domaines d'Innovation Stratégiques, alignés sur la S3. Cette transition prévoit une clarification des missions, une rationalisation du nombre de structures et l'introduction de nouvelles modalités de gouvernance, de financement et d'évaluation, encadrées par un nouveau décret et ses arrêtés d'exécution.

# ÉCONOMIE SOCIALE : CINQ NOUVELLES FÉDÉRATIONS SECTORIELLES RECONNUES

● Conseil ✓ Coordination ● Évaluation ✓ Financement ● Information ✓ Partenariat ● Réglementation

Dans la continuité de **la reconnaissance de ConcertES comme plateforme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale wallonne.**

Le SPW EER a lancé début 2025 un appel à candidatures, en vue d'identifier et de reconnaître officiellement des fédérations sectorielles représentatives des différentes filières de l'économie sociale. Cette démarche visait à **structurer davantage le secteur** et à **renforcer la représentation des acteurs** à l'échelle régionale.

À l'issue du processus de sélection, **cinq fédérations sectorielles** couvrant des filières stratégiques **ont été reconnues** :

- RESCOOP Wallonie pour le secteur de l'énergie ;
- Fédicoop pour l'immobilier ;
- Créalim & Collectif 5C pour l'alimentation ;
- RESSOURCES pour le réemploi ;
- Fédération Initiatives & Union des Villes et Communes de Wallonie pour l'insertion socio-professionnelle, et plus particulièrement les dispositifs structurels géré au sein de la Direction de l'Économie sociale.

Ces fédérations ont pour mission de **représenter et fédérer** les acteurs de leur secteur, de **soutenir les initiatives locales**, de **développer des actions structurantes** et de **favoriser les échanges au sein de l'écosystème de l'économie sociale.**



En complémentarité avec ConcertES, elles contribuent à **une gouvernance plus cohérente** et à **une représentation consolidée de l'économie sociale wallonne**. Cette structuration **renforce les synergies** entre acteurs et **améliore la lisibilité du secteur**, tant pour les partenaires publics que pour les parties prenantes externes.

Sur le plan financier, un budget annuel de **550.000 euros** est consacré à ces fédérations. Il leur permet de se structurer et d'assurer leurs missions, constituant ainsi **un levier essentiel pour le renforcement et la pérennisation de l'économie sociale en Wallonie**.

# CAMPAGNE DE CONTRÔLE DU DISPOSITIF APE

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ● Financement ✓ Information ● Partenariat ✓ Réglementation

Une campagne de contrôle massive en matière d'**Aide à la Promotion de l'Emploi (APE)** a été menée par l'Inspection du SPW EER. Cette campagne, volontairement limitée dans le temps, avait pour objectif de contrôler exclusivement et massivement les bénéficiaires du dispositif APE.

Afin d'en assurer la bonne conduite, une **journée de formation** préalable a été organisée. Elle a permis de partager les outils, les contacts clés et les modalités opérationnelles nécessaires à la réalisation homogène et efficace des contrôles par l'ensemble des équipes mobilisées.

Cette initiative s'inscrit dans un contexte de **réforme structurelle du dispositif APE**. Le 12 juin 2025, les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont validé une méthodologie visant à faire évoluer le dispositif afin de mieux articuler les politiques sectorielles avec le soutien à l'emploi.



Le décret APE de 2021 sera **abrogé au 1er janvier 2027**. À cette échéance, les employeurs bénéficiaires seront rattachés à un secteur spécifique. Un décret-cadre viendra entériner l'abrogation du dispositif et instaurer des règles communes auxquelles chaque ministre fonctionnel devra se conformer pour récupérer les moyens issus de l'APE.

Ce **nouveau cadre** reposera sur plusieurs principes clés, parmi lesquels la **transparence**, la **simplification administrative**, l'**égalité de traitement** et le **soutien effectif à l'emploi**. À partir de 2027, les moyens issus de l'ancien dispositif APE ne seront transférés qu'aux ministres disposant d'un régime d'aide clair et conforme à ces principes, dans une logique de soutien à l'emploi.

Dans ce contexte, le **Ministre de l'Emploi** a sollicité le SPW EER afin d'assurer une **reprise des contrôles APE**. Ceux-ci avaient en effet été quasiment entièrement suspendus à la suite de la précédente réforme, qui prévoyait notamment le transfert de la gestion du dispositif vers le FOREM.

Parallèlement, une actualisation et **un affinage du cadastre APE** sont réalisés à court terme par le FOREM. La Commission interministérielle APE a également été réinstaurée, avec un secrétariat assuré par le SPW EER, afin de renforcer la coordination et le suivi du dispositif durant cette phase de transition.

# POUVOIRS LOCAUX

Le SPW EER a mené des actions visant à renforcer l'action des **pouvoirs locaux** face aux mutations numériques et économiques. Les initiatives présentées témoignent d'une volonté de moderniser les pratiques, de soutenir les acteurs de proximité et de mieux outiller les territoires pour répondre aux besoins des citoyens.

# REPRISE DE L'ANIMATION DES ESPACES PUBLICS NUMÉRIQUES

● Conseil ✓ Coordination ✓ Évaluation ● Financement ✓ Information ● Partenariat ● Réglementation

Une avancée significative a été réalisée avec la reprise de la coordination et de l'animation du **réseau des Espaces Publics Numériques (EPN)**. Cette mission, auparavant confiée à un prestataire externe, est désormais assurée directement par le SPW et concerne **un réseau de 211 structures** réparties sur l'ensemble du territoire wallon.

Cette reprise marque une étape importante : pour la première fois, la gestion et l'animation du réseau des EPN sont organisées et prises en charge intégralement par le SPW. Dans un contexte sans cadre réglementaire spécifique, le SPW EER s'attache à **redynamiser et moderniser le réseau** en développant de nouvelles activités à destination des animateurs afin de soutenir les pratiques de terrain et de favoriser les échanges entre structures



La démarche s'inscrit en collaboration avec l'Agence du Numérique (AdN), partenaire clé dans le domaine de l'inclusion numérique.

La reprise de cette mission s'accompagne d'un défi pleinement assumé, porté par la volonté de **contribuer activement à l'inclusion numérique des citoyens**, un enjeu majeur pour l'accès aux services, à l'information et aux opportunités offertes par le numérique.

# NOUVEAU DIAGNOSTIC COMMERCIAL WALLON

● Conseil ● Coordination ✓ Évaluation ● Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation

Face aux mutations profondes du secteur commercial - essor du commerce en ligne, développement des activités en périphérie et augmentation de la vacance commerciale, avec près d'un point de vente sur cinq inoccupé - la Wallonie a **développé un outil de diagnostic commercial** mis à disposition des communes, urbanistes et porteurs de projets.

Conçu comme **un outil d'aide à l'analyse et à l'action**, ce diagnostic repose sur une double lecture : **une analyse régionale** permettant de dégager les grandes tendances du commerce en Wallonie, complétée par des **fiches détaillées à l'échelle communale**. Celles-ci offrent une vision fine des dynamiques commerciales locales, en identifiant notamment les zones dynamiques, les secteurs en difficulté et les niveaux de vacance.



Au-delà du constat, l'outil vise à éclairer les politiques publiques et les projets de terrain. Il permet d'ajuster les stratégies d'aménagement, de cibler les politiques de revitalisation commerciale et d'anticiper les besoins futurs, en cohérence avec l'ambition wallonne de zéro artificialisation nette des terres à l'horizon 2050.

La réalisation de ce diagnostic s'est appuyée sur la collaboration avec un groupement d'opérateurs économiques, associant SEGEFA - ULiège et UPcity.

Sur le plan budgétaire, le marché lié à l'élaboration de cet outil représente un montant de **397.606 euros**.

Plusieurs livrables structurants ont été produits et mis en ligne : **un diagnostic régional complet**, accompagné de son résumé, ainsi que **261 diagnostics locaux**, soit un par commune wallonne. Ces documents constituent désormais une base de référence partagée pour mieux comprendre et accompagner les évolutions du commerce de proximité en Wallonie.

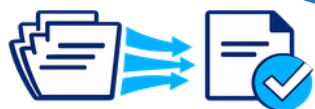
 En savoir plus ? <https://economie.wallonie.be/commerce>



# GÉNÉRAL

Les activités du EER couvrent un large éventail d'actions, allant de l'évaluation des dispositifs aux contrôles économiques et sociaux, en passant par l'accompagnement des réformes. Elles permettent d'améliorer en continu les politiques publiques, de renforcer l'efficacité des aides aux entreprises et de soutenir le développement économique de la Wallonie.

# RÉFORME DE LA POLITIQUE DE CLUSTERING



● Conseil ✓ Coordination ● Évaluation ● Financement ● Information ● Partenariat ✓ Réglementation

Dans un contexte marqué par une fragmentation du paysage wallon de l'innovation et une lisibilité limitée des dispositifs existants, le Gouvernement wallon a engagé **une réforme de la politique de clustering** visant à **renforcer l'impact économique** de la recherche et de l'innovation.

Cette réforme poursuit **un objectif central : rationaliser et restructurer les pôles de compétitivité et les clusters**, en les inscrivant dans un cadre stratégique unique, fondé sur **la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3)** et un nombre limité de **Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS)**. Elle ambitionne ainsi de clarifier les missions et la gouvernance des structures de clustering, de renforcer la cohérence de l'écosystème de l'innovation tout en préservant son agilité, et d'améliorer la transparence dans l'utilisation des fonds publics. La **simplification administrative** est aussi visée, avec un accent mis sur l'orientation usager et sur la lisibilité des soutiens disponibles.

La réforme s'inscrit également en cohérence avec les autres projets régionaux en matière de recherche et d'innovation - tels que **le décret Recherche, la montée à l'Europe** ou **la valorisation de la recherche** - afin de renforcer les synergies entre les différents leviers régionaux et d'orienter le soutien public vers **des résultats mesurables**, au service de la compétitivité des entreprises wallonnes.

Les travaux préparatoires ont permis d'identifier les besoins de réforme et de poser les premières bases de réflexion. Plusieurs documents de travail ont ainsi été élaborés et différents scénarios de structuration ont été présentés au Ministre. Parmi ceux-ci, un modèle thématique structuré par domaine stratégique a été retenu comme base de travail.

Cette démarche a conduit à **la rédaction d'une note d'orientation**, approuvée par le Gouvernement wallon le 23 octobre. Cette note a ensuite fait l'objet d'une communication large auprès des parties prenantes, incluant notamment les clusters, les pôles de compétitivité, l'AWEX, WBI, WE, l'AdN, AKT et l'UCM. La phase suivante a été engagée avec le démarrage de **la rédaction de l'avant-projet de décret**, qui traduira juridiquement les orientations retenues.

Votre texte de paragraphe

# STRATÉGIE DE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE (S3)

● Conseil ● Coordination ✓ Évaluation ● Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation



La **Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3)** constitue depuis 2021 le cadre stratégique de référence de la politique industrielle et d'innovation wallonne et une condition habilitante à l'accès aux financements européens, notamment FEDER. La S3 repose sur le principe selon lequel chaque région européenne doit concentrer ses ressources sur les domaines de recherche et d'innovation pour lesquels elle a les meilleurs atouts par rapport aux autres régions.

En 2021, la Wallonie s'est pleinement saisie de cette opportunité pour redéfinir sa stratégie industrielle et d'innovation, et ce sur base d'un processus de co-construction avec les acteurs de terrain, issus de différents horizons. C'est ainsi que cinq Domaines d'Innovation Stratégiques ont été validés par le Gouvernement wallon. Au travers de ces 5 priorités, la S3 ambitionne d'apporter une réponse aux défis sociétaux clés de la Wallonie par le biais du développement et du déploiement de solutions innovantes et en favorisant les fertilisations croisées entre domaines, technologies, disciplines et acteurs. L'approche repose en outre sur une conception large de l'innovation, qui n'est pas que technologique, et mobilise différents leviers et compétences.



À mi-parcours de la programmation 2021-2027, **une évaluation** intermédiaire a été menée afin d'alimenter le pilotage stratégique du Gouvernement wallon, appuyé par le Groupe de Travail S3 (instance de gouvernance composée de WE, l'AWEX, WBI, l'AdN, le SPW Economie, le SPW Recherche et les cabinets concernés), dans une logique formative et d'aide à la décision.

Cette évaluation vise à analyser **la pertinence des priorités stratégiques, le fonctionnement des écosystèmes d'innovation, l'efficacité du policy-mix et la gouvernance de la stratégie**, en vue de proposer des ajustements ciblés des modalités de mise en œuvre de la S3, en cohérence avec l'évolution du contexte régional, national et européen. Elle s'appuie sur une méthodologie structurée, combinant analyses documentaires, quantitatives et qualitatives, ainsi que la mobilisation des parties prenantes.

Les travaux ont conduit à la rédaction **d'un rapport final**, reprenant les constats, conclusions et recommandations pour chacun des blocs, validé au sein du GTS3. Ces travaux alimenteront notamment la redéfinition du cadre stratégique pour la période 2028-2034.

Parallèlement à cette évaluation, les actions S3 se sont poursuivies en 2025, notamment en matière de monitoring des projets, de suivi et de contrôle des subventions, de gouvernance et de communication.



# PROJET TERRITOIR'ES : ÉVALUATION DU DISPOSITIF

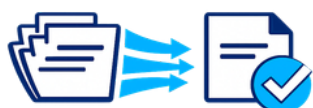
● Conseil ● Coordination ✓ Évaluation ● Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation

Entre janvier et juillet 2025, le SPW EER, en collaboration avec l'**Agence FSE**, a mené l'évaluation du **projet TerritoiR'ES (TRES)**, cofinancé dans le cadre du programme FSE+ 2021-2027 et du Plan de Relance de la Wallonie. Pour la part wallonne, les **consommations budgétaires 2023-2024** s'élèvent à **3.771.529 euros**. Inspiré du modèle français des Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, ce dispositif vise la réinsertion durable des demandeurs d'emploi de longue durée sur des micro-territoires de moins de 15.000 habitants. Dix-sept territoires ont été sélectionnés.

Le dispositif repose sur une double approche : d'une part, placer la personne privée d'emploi au centre du parcours, en valorisant ses compétences existantes; d'autre part, répondre aux besoins non couverts du territoire, en mobilisant les acteurs locaux au sein de Comités locaux pour l'Emploi, dans une logique de complémentarité avec l'offre existante.

Malgré un démarrage tardif, les résultats sont encourageants: en 2024, **120 demandeurs d'emploi ont été remis au travail (109,46 ETP), 43 activités ou filières ont été créées** et **31 nouvelles activités sont en préparation**. L'évaluation met toutefois en évidence plusieurs défis, notamment des lourdeurs administratives et une certaine rigidité du cadre territorial. Des recommandations ont été formulées et transmises au Gouvernement wallon afin d'accompagner l'évolution du dispositif.

# RÉFORME DU CADRE DE SOUTIEN À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION



● Conseil ● Coordination ● Évaluation ● Financement ● Information ● Partenariat ✓ Réglementation

Dans sa **Déclaration de Politique Régionale**, le Gouvernement wallon a annoncé une réforme du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation. Cette réforme vise à **moderniser** le cadre juridique existant, afin de mieux répondre aux besoins actuels de la Wallonie, à ses priorités stratégiques et aux évolutions du contexte européen, notamment par la mise en conformité du décret Recherche avec le Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) tout en clarifiant et en simplifiant les modalités de mise en œuvre des dispositifs de soutien.

L'un des objectifs centraux de cette réforme est de simplifier l'ensemble des outils d'aides financières proposés par la Région wallonne dans le cadre des projets de R&D et d'en améliorer la lisibilité auprès des bénéficiaires.



En 2025, les équipes du SPW EER ont apporté une **contribution opérationnelle** déterminante aux travaux de réforme. Leur expertise de terrain a permis d'alimenter la révision du décret sur la base d'une analyse concrète des dispositifs existants, des pratiques de mise en œuvre et des attentes des acteurs de la recherche et de l'innovation (RDI).

Cette contribution a permis d'ancrer le processus de réforme dans une compréhension fine des réalités du terrain, en vue d'un **cadre plus lisible, plus cohérent et mieux adapté aux entreprises**, aux centres de recherche et aux autres bénéficiaires des aides à la RDI.

# SPOC AIDES D'ÉTAT : APPUI AUX DISPOSITIFS PUBLICS

✓Conseil ✓Coordination ●Évaluation ●Financement ✓Information ●Partenariat ✓Réglementation

Le **SPOC Aides d'État** (Single Point of Contact) qui constitue le point de contact unique du SPW pour les questions relatives au **respect des règles européennes en matière d'aides d'État**, a continué son activité en 2025. Il accompagne les administrations, organismes d'intérêt public (OIP), unités d'administration publique (UAP), cabinets ministériels, pouvoirs locaux et autres autorités d'octroi dans la mise en conformité des dispositifs d'aide avec le droit européen.

Cette activité consiste à traduire une **réglementation européenne complexe** en **analyses claires, compréhensibles** et **opérationnelles**, afin de faciliter la conception, l'adaptation et la mise en œuvre des aides publiques. Le SPOC joue également un rôle d'interface directe avec la Commission européenne, informe et conseille les autorités d'octroi, alimente les réflexions stratégiques et intervient en appui dans le cadre de contrôles européens ou de procédures spécifiques liées aux aides d'État.



Cette mission contribue à **sécuriser** juridiquement les politiques publiques wallonnes et à garantir une utilisation conforme et transparente des fonds publics.

Dans le cadre du renforcement du contrôle et de la **transparence des aides d'État**, la Commission européenne a mis en place un **registre centralisé des aides de minimis**, destiné à assurer un suivi harmonisé des aides accordées sous les règlements de minimis. À partir de 2026, les autorités d'octroi seront tenues d'encoder les aides concernées dans ce registre, permettant une vérification centralisée du respect des plafonds et une simplification des contrôles ex ante et ex post.

Le SPW EER, via le SPOC Aides d'État, accompagne les administrations et organismes concernés dans l'appropriation de ce nouvel outil, l'adaptation des procédures internes et la compréhension des nouvelles obligations européennes, notamment au travers d'actions de **formation** et de **diffusion d'informations**. Cette action vise à assurer une application conforme, sécurisée et transparente des règles relatives aux aides d'État en Wallonie.



# ÉVALUATION DE L'IMPACT DES AIDES À LA RECHERCHE

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ● Financement ● Information ● Partenariat ✓ Réglementation

En 2025, le SPW EER a initié, en collaboration avec l'**Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique** (IWEPS), le développement d'une méthodologie pérenne d'**évaluation de l'impact des aides à la recherche** financées par la Région wallonne. Cette démarche vise à renforcer l'évaluabilité des dispositifs de soutien à la recherche et à améliorer l'aide à la décision publique.

La première année du projet a été consacrée à une **phase d'initialisation** et de **cadrage**. Elle a permis de définir le périmètre de la collaboration, d'analyser les audits, évaluations et textes légaux existants, et d'identifier les clauses évaluatives à intégrer dans le futur décret relatif à la recherche. Ces travaux ont également permis d'amorcer la structuration d'un système de suivi et de collecte de données, indispensable à une évaluation régulière et objectivée des dispositifs.

En parallèle, une **cartographie des aides à la recherche** a été commencée. Elle constitue la base d'une modélisation de la théorie du changement, outil essentiel pour mieux comprendre les mécanismes d'impact des aides, renforcer la cohérence de l'action publique et améliorer la lisibilité des interventions régionales.

L'ensemble de ces travaux contribue à ancrer durablement une **culture de l'évaluation** au sein de la politique wallonne de soutien à la recherche, tout en soutenant l'évolution du cadre réglementaire et des dispositifs qui en découlent.

# BASES DE DONNÉES MIDAS ET ENTREPRISES : GESTION ET MODERNISATION

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ● Financement ✓ Information ✓ Partenariat ● Réglementation

Les deux **bases de données ENTREPRISES** et **MIDAS** ont été alimentées en continu. Celles-ci constituent deux outils structurants au service des politiques économiques wallonnes et de l'accompagnement des entreprises.

La base de données **ENTREPRISES** est un **répertoire des entreprises wallonnes**. Elle rassemble des données fiables et régulièrement mises à jour concernant plusieurs milliers d'entreprises actives dans des secteurs clés de l'économie régionale. Alimentée à partir de sources multiples, cette base vise à **favoriser les partenariats économiques**, à **soutenir l'intelligence territoriale** et à **alimenter les politiques publiques**. Elle constitue un outil de référence pour les acteurs publics, les structures d'accompagnement, les clusters et les partenaires institutionnels.



La base de données **MIDAS** est le **répertoire officiel des aides publiques** aux entreprises en Wallonie. Elle centralise les informations relatives aux aides régionales, fédérales, européennes, communautaires et provinciales.

Grâce à une structuration harmonisée des fiches d'aides et à un moteur de recherche, MIDAS vise à **simplifier l'accès à l'information, à améliorer l'orientation des entreprises et à renforcer la transparence des politiques de soutien économique.**

Les deux bases de données feront l'objet d'une modernisation. En 2025, le chantier de modernisation des bases **ENTREPRISES** et **MIDAS** a été lancé.

Pour la base **ENTREPRISES**, un projet de développement d'une nouvelle plateforme sous **Odoo** a fait l'objet de réflexions approfondies avec les parties prenantes et d'une proposition concrète de réalisation, avec un livrable final attendu pour **fin 2026**. Cette nouvelle plateforme permettra notamment l'automatisation de plusieurs tâches et l'utilisation de MonEspace comme point de contact entre les entreprises et le SPW EER.

Pour la base **MIDAS**, un projet intégrant le recours à l'intelligence artificielle (IA) a été initié, ainsi que l'utilisation de la traduction par IA vers l'anglais et l'allemand. Ces travaux se poursuivront en 2026.



# PROMOTION DES MÉTIERS PORTEURS ET SENSIBILISATION AUX COMPÉTENCES STEAM ET NUMÉRIQUES

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ✓ Financement ✓ Information ● Partenariat ● Réglementation

En 2025, la Wallonie a poursuivi ses actions en **faveur de la promotion des métiers porteurs d'emploi et du développement des compétences STEAM** (Science, Technology, Engineering, Arts, Mathematics) **et numériques**, essentielles pour répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail. Dans ce cadre, 18 projets ont été déployés à l'échelle wallonne), contribuant à faire découvrir et mieux comprendre les compétences associées à des secteurs clés tels que les industries technologiques, la transition écologique, l'intelligence artificielle, la fabrication numérique ou encore les métiers du soin.

Ces projets proposent des actions concrètes (ateliers, outils pédagogiques, expériences immersives, parcours de découverte et activités d'orientation) qui éveillent la curiosité, stimulent la créativité et permettent aux publics de mieux appréhender les métiers, les filières et les compétences STEAM. Ils s'inscrivent également dans une dynamique de collaboration entre une diversité d'acteurs (enseignement, formation, centres de compétences, acteurs de l'orientation, partenaires associatifs et institutions publiques) tout en intégrant une attention particulière à la lutte contre les stéréotypes de genre et à la promotion d'une approche inclusive.

En complément, la Wallonie soutient l'ASBL **WorldSkills Belgium**, acteur clé de la promotion des métiers techniques et professionnels. À travers l'organisation des Startech's Days et l'accompagnement de jeunes talents belges aux compétitions EuroSkills et WorldSkills, WorldSkills Belgium valorise l'excellence des compétences professionnelles et renforce l'attractivité des filières techniques et technologiques auprès des jeunes et des entreprises.



La participation des **Belgian Red Bears**, l'équipe nationale des métiers techniques et technologiques, **aux EuroSkills 2025** à Herning s'inscrit pleinement dans cette dynamique de valorisation des métiers porteurs d'emploi.

L'ensemble de ces actions renforce la **visibilité de la Wallonie en matière de promotion des métiers et des compétences, tout en favorisant une meilleure compréhension des évolutions du marché du travail et des secteurs porteurs.**

À travers l'ensemble des dispositifs déployés en 2025, le SPW EER a confirmé son engagement en faveur d'un développement économique axé sur l'emploi et l'évolution des compétences. En soutenant des initiatives en lien avec les dynamiques du marché du travail, la Région wallonne contribue à la solidité et à la résilience de son tissu socio-économique.



# OBSERVATOIRE TRANSFRONTALIER (GOT)

● Conseil ✓ Coordination ● Évaluation ● Financement ● Information ✓ Partenariat ● Réglementation

Le projet **Grensoverschrijdend Observatorium – Observatoire Transfrontalier (GOT-FWVL)**, initié dans le cadre du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, vise à renforcer la coopération transfrontalière entre la Wallonie, la Flandre et la France notamment en matière d'emploi et de formation, en s'appuyant sur le partage et l'analyse de données comparables.

L'objectif du projet est de mieux comprendre les dynamiques transfrontalières sur diverses thématiques (les données socio-économique, le marché du travail et la formation, la mobilité, la biodiversité, la santé et l'eau) et de fournir aux autorités publiques des outils d'aide à la décision fiables. À cette fin, le projet prévoit la mise en place d'un portail en ligne public, permettant de mettre en commun et d'analyser des données harmonisées, de développer une compréhension partagée des réalités territoriales et de soutenir des politiques publiques ciblées au bénéfice des citoyens, des entreprises et des organisations actives sur le territoire du programme.

En juillet 2025, le groupe de travail thématique « **Marché du travail – Formation** » a été officialisé, marquant une étape importante dans la structuration opérationnelle du projet. Celui-ci, coordonné par le SPW EER, repose sur une collaboration étroite entre de nombreux partenaires issus des régions frontalières de la France, de la Flandre et de la Wallonie.

Le projet bénéficie d'un budget de 10.734.170,26 euros dont 543 856 euros pour le groupe de travail "Marché du travail - Formation", financé à 100 % par le **FEDER** pour la période 2024-2029. L'opérateur chef de file du projet est Wallonie-Bruxelles International (WBI).

**Interreg**



Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Medegefinancierd door  
de Europese Unie

**France - Wallonie - Vlaanderen**



---

**GOT-FWVI**

# PRÉSIDENCE DU GT MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA GRANDE RÉGION

● Conseil ✓ Coordination ● Évaluation ● Financement ● Information ✓ Partenariat ● Réglementation

## Un cadre institutionnel de coopération transfrontalière

En 2025 et 2026, la Wallonie assure la présidence du **Sommet de la Grande Région**, espace de coopération institutionnelle réunissant la **Belgique**, le **Luxembourg**, l'**Allemagne** et la **France**. Le thème général de cette présidence est « **Construisons demain: la Grande Région, unie pour innover** », soulignant la volonté de renforcer les synergies transfrontalières face aux transformations économiques et sociales.

## Objectifs du Groupe de travail « Marché du Travail »

Dans ce contexte, la Wallonie préside le **Groupe de travail (GT) Marché du Travail**, dont les travaux visent notamment à :

- faciliter la coopération transfrontalière en matière de formation professionnelle, de reconnaissance des compétences et de mobilité des travailleurs ;
- lier l'apprentissage tout au long de la vie, l'emploi et le marché du travail ;
- anticiper les pénuries de main-d'œuvre afin de fidéliser et attirer des profils qualifiés, dans une logique de développement durable et d'adaptation aux évolutions du monde du travail.

## Une coopération élargie avec de nombreux partenaires

La présidence du GT s'appuie sur un réseau étendu de partenaires transfrontaliers. Ceux-ci comprennent, au niveau de la Grande Région, la **Task Force Frontalière (TFF)**, le **Comité économique et social de la Grande Région (CESGR)**, le **Secrétariat du Sommet**, l'**OIE**, **EURES**, la **Benelux** et l'**Euregio SarLorLux**.

Les travaux associent également de nombreux acteurs institutionnels et opérationnels en Belgique, au Luxembourg, en France (Grand Est) et en Allemagne (Rhénanie-Palatinat et Sarre), actifs dans les domaines de l'emploi, de la formation et de la mobilité.



## Une dynamique inscrite dans la durée

La présidence du GT s'inscrit dans le cadre plus large du **Sommet de la Grande Région**, qui réunit depuis 1995 les représentants des pouvoirs exécutifs des régions partenaires et assure le pilotage stratégique de la coopération transfrontalière. La présidence est exercée à tour de rôle pour une durée de deux ans, les coûts logistiques liés aux réunions et événements étant généralement supportés par la région qui assure la présidence.

### **Rapport :**

« Stages transfrontaliers pour les demandeurs d'emploi dans le cadre de mesures relevant des politiques actives du marché du travail en Région wallonne et en Communauté germanophone de Belgique ».

# PROJET GRANDIS : ENTREPRENEURIAT FÉMININ

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ● Financement ● Information ✓ Partenariat ● Réglementation

La Wallonie a accueilli les représentants européens de dix pays partenaires dans le cadre du projet **GRANDIS**, soutenu par le programme **Interreg Europe**. Ce projet vise à renforcer l'entrepreneuriat féminin en général et tout particulièrement dans les secteurs verts et numériques, des domaines en forte croissance où les femmes restent encore sous-représentées.

Les échanges entre partenaires ont permis de partager des bonnes pratiques, de comparer les approches mises en œuvre dans les différentes régions participantes et de **consolider les coopérations européennes** autour des enjeux liés aux transitions verte et numérique. Ces travaux contribuent à une meilleure prise en compte des dimensions d'inclusion, de durabilité et d'innovation dans les politiques de soutien à l'entrepreneuriat.

Dans ce cadre, le modèle wallon **des SAACE** (accompagnement à l'auto-crédation d'emploi et à la création d'entreprise) a été reconnu officiellement comme bonne pratique à l'échelle européenne par le programme Interreg Europe. Cette reconnaissance met en évidence un dispositif favorisant des parcours entrepreneuriaux inclusifs, en particulier pour les femmes, et adaptés aux défis des transitions économiques actuelles.

Grâce au projet GRANDIS, la Wallonie renforce sa visibilité européenne et voit ses dispositifs reconnus comme sources d'inspiration pour d'autres régions. Le projet bénéficie d'un budget de **208.000 euros** sur quatre ans et repose sur une collaboration avec plusieurs partenaires institutionnels et opérationnels actifs dans le soutien à l'entrepreneuriat.

**Interreg  
Europe**



**Co-funded by  
the European Union**

**GRANDIS**

# ÉCONOMIE SOCIALE WALLONNE : RECONNAISSANCE EUROPÉENNE

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ● Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation

La stratégie régionale d'économie sociale **Alternativ'ES Wallonia** a été distinguée à l'échelle européenne lors de la Semaine de l'économie sociale, organisée à Murcie du 15 au 19 septembre 2025. À cette occasion, le SPW EER a obtenu **le second prix des Social Economy Europe Awards**, dans la catégorie « Local Government Quality Social Economy Action Plans ».

Cette reconnaissance salue une stratégie ayant généré **des résultats concrets et mesurables**, avec le soutien apporté à près de **400 structures d'économie sociale** et à **plus de 6.000 emplois créés ou pérennisés via les dispositifs structurels**. Elle valorise également une approche fondée sur **un modèle économique alternatif, durable et innovant**.

Au-delà des chiffres, ce prix récompense **un écosystème wallon dynamique et une approche collective** mobilisant de nombreux acteurs autour d'objectifs communs : renforcer la souveraineté économique, ancrer l'emploi localement et contribuer aux transitions écologique et sociale.

Le développement et la mise en œuvre de la stratégie Alternativ'ES Wallonia reposent sur une démarche de **co-construction**, menée en collaboration étroite avec les acteurs de l'économie sociale wallonne, notamment les fédérations, les universités et les plateformes de concertation.

# STRUCTURER LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ✓ Financement ● Information ✓ Partenariat ● Réglementation

Dans le cadre de son soutien à l'économie sociale et à la structuration des filières alimentaires locales, le SPW EER a accompagné **le développement de cinq pôles circuits courts** identifiés comme des chaînons essentiels pour structurer la filière alimentaire wallonne, de la production à la distribution. Ces pôles jouent le rôle de mise en relation entre l'offre alimentaire issue de l'économie sociale et la demande des cuisines de collectivités, en facilitant l'accès à des infrastructures professionnelles de transformation et de logistique.

**Deux pôles logistiques** structurants ont été finalisés.

- **À Liège**, un pôle opérationnel depuis novembre repose sur un partenariat associant Wallonie Entreprendre, la Ville de Liège, la SPI, la Ceinture Alimentaire de Liège et Terra Alter.
- **À Charleroi Métropole**, les acteurs du territoire poursuivent la structuration du pôle afin de renforcer localement les capacités de transformation et de distribution pour les producteurs de l'économie sociale, dans un cadre partenarial associant notamment Wallonie Entreprendre, FoodC, la Ceinture alimentaire de Charleroi Métropole, IGRETEC, Terra Alter et Récol'Terre.

En complément, le SPW EER a contribué au **renforcement de réseaux décentralisés actifs dans les circuits courts alimentaires**, en soutenant l'équipement et l'amélioration d'infrastructures existantes.

- **À Namur**, le pôle structuré autour de la coopérative Paysans-Artisans combine plateforme logistique, ateliers mutualisés de transformation et distribution en B2B et B2C.
- **Dans le sud du Luxembourg**, le Réseau Paysan s'appuie sur une organisation intégrée, combinant e-shop performant et logistique adaptée pour organiser les flux alimentaires en circuits courts vers les professionnels.
- **À Gembloux**, le pôle porté par MaBio, en collaboration avec Agricover, poursuit sa consolidation autour d'une logistique renforcée.

Ce maillage territorial contribue à **la montée en puissance des circuits courts** sur l'ensemble du territoire wallon, en renforçant les capacités de transformation, de distribution et d'accès aux marchés professionnels. L'ensemble du projet repose sur une mobilisation partenariale large associant notamment Wallonie Entreprendre, les intercommunales, des coopératives de l'économie sociale, des acteurs territoriaux et sectoriels.

Le financement du dispositif est assuré dans le cadre du Plan national de relance et de résilience (PNRR), pour un montant total de 21.292.556 euros. Ces investissements participent à renforcer la souveraineté alimentaire régionale et à garantir une alimentation locale, durable et accessible au plus grand nombre.

# JOURNÉE DÉCOUVERTE ENTREPRISES

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ✓ Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation

La Journée Découverte Entreprises (JDE) constitue un moment privilégié de **rencontre entre le grand public et les entreprises wallonnes**. Organisée chaque premier dimanche d'octobre, elle invite les citoyens à découvrir de l'intérieur **la diversité et le dynamisme du tissu économique régional**.

Lors de l'édition 2025, placée sous le thème « **Entreprises, emploi, économie : la Wallonie vous ouvre ses portes** », **95 entreprises** ont participé à l'événement et ont accueilli **près de 120.000 visiteurs** à travers l'ensemble du territoire wallon.

Au-delà de son rôle de financeur, le SPW EER s'est davantage impliqué dans cette édition, notamment à travers une contribution au contenu éditorial. Des portraits d'entrepreneurs ont permis de mettre en évidence l'impact concret des aides régionales sur le développement de leurs activités, renforçant la visibilité des dispositifs de soutien.

Cette édition a également été marquée par un élargissement du partenariat organisationnel : aux côtés de Sudinfo, organisateur historique, AKT for Wallonia a rejoint l'initiative. Une dynamique prometteuse, appelée à se renforcer davantage lors de l'édition 2026.

# INSTRUMENT D'APPUI TECHNIQUE EUROPÉEN POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

✓ Conseil • Coordination • Évaluation • Financement • Information • Partenariat • Réglementation

La Wallonie a été sélectionnée comme lauréate d'un appel à projets de la Commission européenne dans le cadre de la mise en place d'un Instrument d'Appui Technique (IAT) dédié au **développement de l'économie sociale comme moteur de croissance**. Cet instrument, proposé par la DG REFORM, permet aux autorités publiques de **bénéficier d'un accompagnement technique assuré par la Commission européenne et l'OCDE**, pour soutenir l'élaboration, le suivi et l'évaluation de stratégies d'économie sociale.

Le projet wallon, intitulé **Stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire**, a été retenu par le collège des commissaires européens dans le cadre d'un projet multi-pays, associant la France, le Portugal, la Grèce et la Croatie.

L'accompagnement technique prévu dans le cadre de l'IAT porte sur trois axes principaux : la définition des priorités de la nouvelle stratégie, la mise en place d'un cadre d'évaluation et de monitoring, ainsi que l'élaboration d'un plan de communication.

Les travaux ont porté sur une large consultation des parties prenantes de l'économie sociale wallonne, incluant fédérations, chaires universitaires et plateformes de concertation. Cette phase a permis de poser les bases de la stratégie « **Vision 2030** », en définissant un **plan d'action structuré autour de plusieurs axes majeurs**, notamment **l'innovation**, le **soutien** et la **consolidation de l'écosystème** et **l'évaluation des politiques**. Les travaux se poursuivent avec le développement d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ainsi qu'avec la préparation des outils de communication.

Le projet s'appuie sur une dynamique partenariale large, associant non seulement les États partenaires, mais également les acteurs et fédérations de l'économie sociale en Wallonie, parmi lesquels ConcertES, W.ALTER, les universités, des agences-conseils en économie sociale et l'incubateur iES!.

Ce projet constitue une **reconnaissance** du positionnement et de l'expérience wallonne en matière d'économie sociale, dans un cadre de coopération européenne renforcée.

# TÉLESCOPE EINSTEIN : L'ENGAGEMENT WALLON

● Conseil ✓ Coordination ● Évaluation ● Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation

Face à l'ampleur des enjeux scientifiques, technologiques et territoriaux du Télescope Einstein, ainsi qu'à une concurrence internationale forte, le Gouvernement wallon a décidé de renforcer son positionnement à travers **la création d'une Task Force wallonne (ET Wallonia)** dédiée au projet. Cette Task Force est rattachée au GRE Liège, qui a bénéficié de moyens financiers supplémentaires afin d'élargir son équipe et d'assurer une présence structurée de la Wallonie dans les groupes de travail et instances décisionnelles liés à la candidature.

La Task Force assure **la coordination entre les acteurs scientifiques, industriels, administratifs et politiques**, ainsi que la planification régionale et les aspects logistiques liés au projet. Elle contribue également au **renforcement du positionnement scientifique de la Wallonie**, notamment à travers une implication active dans la diplomatie scientifique à l'échelle européenne et internationale.

Son action s'articule autour de six axes stratégiques complémentaires couvrant la communication avec les parties prenantes, l'excellence scientifique et technologique, l'aménagement territorial, la valorisation économique et industrielle, la structuration financière et la diplomatie scientifique.

En parallèle, une étude d'impacts a été menée afin d'évaluer les enjeux financiers, stratégiques et territoriaux liés à une éventuelle implantation du Télescope Einstein en Wallonie. Cette analyse vise à anticiper les effets du projet sur le territoire et à éclairer la prise de décision à l'échelle régionale.

La Wallonie assure par ailleurs un suivi étroit de la gouvernance internationale du projet.

Notamment à travers sa représentation au sein du **Board of Governmental Representatives (BGR)**, organe intergouvernemental réunissant les représentants des États impliqués. Ce suivi permet de garantir l'alignement entre les priorités régionales et les orientations politiques du projet, en concertation avec les autorités fédérales et les autres entités concernées. Le BGR a récemment confirmé les grandes lignes du calendrier devant mener à la sélection finale du site d'implantation.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité du site Euregio Meuse-Rhin (EMR), **un Project Office (PO)** a également été mis en place. Ce bureau réunit des experts issus de plusieurs pays et disciplines, chargés de superviser les analyses techniques et scientifiques nécessaires à l'évaluation du projet, en lien étroit avec les équipes compétentes.

Le Télescope Einstein constitue un projet scientifique européen majeur, inscrit depuis 2021 sur la feuille de route ESFRI. Plusieurs sites sont candidats à son accueil, parmi lesquels la Sardaigne, la Saxe et l'EMR (Belgique-Pays-Bas-Allemagne). La préparation du projet est coordonnée par l'Einstein Telescope Organisation (ETO), en lien avec les agences de financement nationales, tandis que la décision finale sur le site d'implantation devrait intervenir au cours du second semestre 2027.

---

**« Pour la Wallonie, le Télescope Einstein c'est à la fois une opportunité unique et exceptionnelle mais aussi une vision d'avenir. »**

Lionel BONJEAN

Directeur Général, SPW EER

---



Sur le plan financier, la Wallonie a mobilisé **près de 20 millions d'euros** en soutien au projet, couvrant la recherche, le transfert technologique, la coordination et le soutien économique. Une part de ces moyens - 5 millions d'euros - est spécifiquement destinée à des projets impliquant des entreprises wallonnes, afin de **développer des technologies stratégiques** liées au Télescope Einstein, notamment en matière de cryogénie, de géologie, de logistique et de technologies optiques de pointe.

L'impact du projet reste à ce stade difficile à mesurer pleinement, la sélection du site n'étant pas encore finalisée. La Wallonie demeure néanmoins fortement mobilisée et pleinement engagée dans les travaux préparatoires afin de soutenir au mieux la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin.

ET WALLONIA

# EDIH WALLONIA

✓Conseil ●Coordination ✓Évaluation ✓Financement ✓Information ✓Partenariat ●Réglementation

Le projet **EDIH Wallonia** a été sélectionné afin de soutenir l'intégration des technologies numériques par les entreprises wallonnes, en particulier dans le domaine de l'intelligence artificielle. Il vise à accélérer la transformation numérique des entreprises manufacturières et du secteur de la construction en Wallonie.

Le projet est cofinancé à **50 % par l'Union européenne**, à **30 % par la Wallonie**, et est piloté par l'Agence du Numérique (AdN). Il s'inscrit dans la continuité des projets **WalHub** et **eDIH Connect**, dont il capitalise les acquis, afin de mettre en place un guichet unique d'accompagnement à destination des entreprises.

Les objectifs opérationnels du projet consistent à **accompagner 600 entreprises, à réaliser plus de 700 tests "before invest" et à mener plus de 350 diagnostics numériques**. Wallonia s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la stratégie Digital Wallonia et illustre le succès wallon dans le cadre du programme Digital Europe.

Le **SPW EER assure le suivi stratégique, administratif et financier** du dispositif. Il a également contribué à différentes étapes clés du projet, notamment l'aide à la rédaction, la relecture, la défense du dossier auprès du Cabinet, ainsi que la soumission et la sélection du projet par la Commission européenne.

Le projet repose sur un large partenariat, associant notamment l'**AdN**, **Agoria**, **Embuild**, **Buildwise**, **Sirris**, **Mecatech**, **Logistics in Wallonia**, **GreenWin**, **Multitel**, **CETIC**, **Cenaero** et **CeREF**, ainsi que la **Commission européenne**. Le budget global s'élève à **5 millions d'euros**, montant représentatif de la reconnaissance de l'expertise wallonne et de la volonté d'accompagner les entreprises, en particulier les PME, dans leur transition numérique, avec le soutien du Gouvernement wallon.

Le projet débutera officiellement le **1er mars 2026** pour une durée de trois ans.



# CONTRÔLES DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ● Financement ● Information ● Partenariat ✓ Réglementation

En 2025, le SPW EER a réalisé **1.561 contrôles** sur le territoire wallon dans le cadre de ses **missions de contrôle économique et social**. Ces contrôles se répartissent en trois grands types d'aides: **794 contrôles** ont porté sur les aides à l'investissement, **625 sur les aides à l'emploi** et à **la formation professionnelle**, et **142 sur les aides au développement économique**.

À l'issue de ces contrôles, un montant total de **769.133 euros** d'amendes a été infligé, dont une partie assortie d'un sursis.

Les contrôles menés couvrent un large éventail de matières économiques et sociales. Ils concernent notamment les **Titres-Services**, les **Chèques-Formations**, les **Centres d'Insertion socioprofessionnelle**, les **Chèques-Entreprises**, le **Congé-Éducation payé**, le **dispositif SESAM**, les **Primes à l'Investissement**, ainsi que les dossiers cofinancés par l'Union européenne.

D'autres domaines font également l'objet de contrôles, parmi lesquels figurent **l'Accès à la profession**, les **Indemnités compensatoires**, les **agences de placement et d'intérim**, ainsi que **l'occupation de la main-d'œuvre étrangère**, notamment en matière de permis de travail et de cartes professionnelles.

Par leur ampleur et leur diversité, ces contrôles contribuent à assurer la **bonne application des dispositifs de soutien**, la **conformité des bénéficiaires aux règles en vigueur** et la **protection des fonds publics**, dans un contexte marqué par l'évolution et la réforme de plusieurs politiques de soutien économique et social.

# UNE STRATÉGIE COORDONNÉE POUR LA CULTURE SCIENTIFIQUE

● Conseil ✓ Coordination ● Évaluation ● Financement ✓ Information ✓ Partenariat ✓ Réglementation

Une réflexion a été engagée en vue de développer la culture scientifique et technologique au sens large et d'en maximiser l'impact sur l'ensemble du **territoire de la Belgique francophone**, dans un contexte de recomposition progressive du paysage des acteurs. À ce stade, des travaux préparatoires sont en cours, structurés autour de quatre réunions thématiques planifiées en 2026, destinées à **nourrir l'élaboration d'une stratégie commune de diffusion des sciences**, depuis la **définition des orientations** et des **publics cibles** jusqu'aux **modalités de mise en œuvre**, d'efficience et d'évaluation de l'impact des actions.

L'objectif poursuivi est la mise en place d'**un appel à intérêt** d'une durée de cinq ans, organisé en lots géographiques, visant à désigner un coordinateur unique par zone. Celui-ci serait chargé de la coordination des actions de **diffusion des sciences sur son territoire**, sur la base d'un budget prédéterminé et proportionnel notamment au nombre de personnes à sensibiliser. Cette approche s'inscrit dans une volonté de **rationalisation et de mutualisation des moyens financiers actuellement consacrés à la diffusion des sciences par la Région wallonne**, à hauteur d'environ 5 millions d'euros, et par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour un montant de 300.000 euros. Dans l'attente de la finalisation et de la mise en œuvre de cette stratégie, initialement envisagée pour janvier 2027, il a été décidé de suspendre temporairement les actions, événements et concours en cours, ainsi que de limiter les demandes de subventions jusqu'à fin mars 2027.

Le projet est mené en partenariat avec la **Fédération Wallonie-Bruxelles** et s'appuie sur un marché public de consultance remporté par Deloitte pour un montant de **119.777 euros**.

# ACCÈS AUX FINANCEMENTS EUROPÉENS EN R&D

● Conseil ✓ Coordination ● Évaluation ● Financement ✓ Information ✓ Partenariat ✓ Réglementation

Dans le cadre de l'objectif visant à renforcer **l'accès des acteurs de la recherche et du développement aux subsides européens**, le SPW EER a activement contribué à une consultation menée par le cabinet du ministre de tutelle. Cette démarche, à laquelle ont participé une quinzaine de structures, a permis de **clarifier le positionnement de la Région wallonne** sur plusieurs dimensions clés de la future stratégie de participation européenne des acteurs de la R&D. À la demande du cabinet, un travail d'analyse des contributions transmises par l'ensemble des parties prenantes a également été initié, afin d'**identifier les convergences**, de **regrouper les apports communs** et d'en **évaluer la pertinence au regard des objectifs poursuivis**.

S'inscrivant dans un cadre institutionnel partagé entre le **Service Public de Wallonie** et la **Fédération Wallonie-Bruxelles**, ce projet connaît actuellement une phase de **transition**.



Les travaux sont appelés à se poursuivre dans une nouvelle configuration, une fois les contours actualisés du périmètre et du calendrier précisés. Dans cette perspective, le travail préparatoire mené par le SPW EER constitue une **base solide** pour accompagner la relance des réflexions et contribuer utilement à l'élaboration d'une **stratégie** cohérente et ambitieuse en matière de **participation européenne** des acteurs wallons de la R&D.

# ORGANISATION

Le SPW EER a poursuivi la consolidation de son fonctionnement interne afin de renforcer l'efficacité, la transversalité et la sécurité juridique de son action. Les initiatives menées traduisent une volonté affirmée de simplifier et de moderniser les pratiques, de développer les compétences internes et de structurer durablement les expertises au service de l'action publique.

# SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES BÉNÉFICIAIRES

✓Conseil ✓Coordination ●Évaluation ●Financement ✓Information ●Partenariat ✓Réglementation

S'inscrivant dans la dynamique impulsée par l'Union européenne, les gouvernements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont lancé en 2025 leur stratégie pour le « **Choc de simplification** ».

La simplification administrative regroupe l'ensemble des démarches destinées à **alléger et à clarifier les formalités que les citoyens, les entreprises et les organisations sont amenés à accomplir dans leurs relations avec l'administration**. Centrée sur les besoins des usagers, la simplification vise à mieux faire comprendre les droits, possibilités et obligations existantes, à diminuer le temps consacré aux procédures et à réduire les délais de réponse.

Elle s'applique également au fonctionnement interne des administrations, par l'optimisation du travail des agents grâce à des leviers tels que la **digitalisation**, la **rationalisation des processus**, le **renforcement des partages d'informations**, la **délégation de pouvoirs** ou encore l'**appui de l'IA** en soutien aux agents.



Au sein du SPW EER, la culture de l'orientation usager et de la simplification est développée depuis plusieurs années. Le « Choc de simplification » constitue dès lors un accélérateur de dynamiques déjà engagées.

En 2025, plusieurs actions concrètes de simplification ont été menées, parmi lesquelles :

- la création et l'amélioration continue de **plateformes digitales de suivi des subventions** (notamment pour Passeport Entreprise, les pôles et clusters, Chèques-entreprises, Digital Wallonia ou encore les CFISPA) ;
- l'amélioration de la **lisibilité des aides** à l'investissement à l'occasion de leur réforme ;
- la **digitalisation de formulaires**, par exemple pour les demandes de renouvellement de reconnaissance de clusters ou pour l'aide Win4Doc ;
- l'**automatisation des envois d'e-mails** via l'appliquatif E-report pour certaines subventions de recherche ;
- l'accélération du traitement des **recours** auprès de la Commission de recours pour les implantations commerciales (CRIC), grâce à une délégation de signature du Cabinet ministériel au SPW EER.

L'ensemble de **ces actions**, identifiées dans le présent rapport

par le sigle  , fait l'objet de fiches descriptives détaillées dans les sections correspondantes.

# JURISPHEER

● Conseil ✓ Coordination ● Évaluation ● Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation

Face à la complexification croissante des **enjeux juridiques**, le projet **JURISPHEER** vise à structurer une communauté juridique interne et à renforcer une dynamique de collaboration transversale entre professionnels du droit.

Si une fonction de support juridique centralisée existe au sein du SPW EER, de nombreux juristes exercent leurs missions dans **des contextes spécialisés**, avec des interactions limitées entre pairs et un accès parfois fragmenté aux ressources et expertises disponibles. JURISPHEER s'inscrit dans une volonté de dépasser ces logiques de fonctionnement cloisonné en favorisant **la mise en réseau des compétences juridiques** et le développement d'une **communauté de pratiques durable**.

La création de cette communauté repose sur la mobilisation volontaire de juristes issus des différentes directions du SPW EER et poursuit plusieurs objectifs structurants : **faciliter les échanges professionnels, améliorer la circulation de l'information juridique, encourager l'entraide et la montée en compétences**, et **valoriser l'expertise juridique interne** au service de l'action publique.

Dans ce cadre, une première rencontre collective a été organisée comme action fondatrice du réseau JURISPHEER. Cette étape a permis d'initier les **échanges** entre juristes, de présenter les finalités de la communauté et de poser les bases d'une cartographie des compétences internes (domaines d'expertise, thématiques de travail, centres d'intérêt), en vue de structurer progressivement un réseau pérenne et opérationnel.

# CELLULE INTERNE DE FORMATRICES POUR LE DÉPLOIEMENT D'OMEGA

● Conseil ✓ Coordination ● Évaluation ● Financement ● Information ● Partenariat ● Réglementation

Dans le cadre de la **transformation numérique** et de la **simplification des processus administratifs**, le SPW a engagé le déploiement de l'outil **OMEGA**, destiné à dématérialiser l'ensemble du cycle de vie des marchés publics. Afin d'en assurer une appropriation progressive, cohérente et durable au sein du SPW EER, où le déploiement est prévu en 2026, il a été décidé de constituer une cellule interne de **formatrices OMEGA**.

Cette cellule s'inscrit dans une approche fondée sur la **montée en compétences internes** et le **relais de proximité**. Elle a pour mission d'accompagner les agents du SPW EER dans la prise en main de l'outil, à travers des actions de formation ciblées et du coaching individualisé, en complément du déploiement technique piloté par le SPW MI et le Secrétariat général.

La constitution de cette cellule repose sur la **mobilisation volontaire** d'agents issus de plusieurs départements du SPW EER. À la suite d'un appel à volontaires, quatre formatrices ont été identifiées pour assurer ce rôle, dans un périmètre d'intervention limité au SPW EER. Un plan de formation progressif et spécifique leur permettra de consolider leur maîtrise de l'outil et de les préparer à l'accompagnement des futurs utilisateurs. Un premier module de formation a été organisé, marquant le lancement opérationnel de la démarche.

# PÔLE LÉGISTIQUE ET AVIS JURIDIQUES

✓Conseil ✓Coordination ●Évaluation ●Financement ✓Information ●Partenariat ✓Réglementation

Une **fonction transversale de coordination**, d'appui et de traitement des dossiers juridiques garantit la sécurisation juridique de l'action publique. Elle intervient tant sur le plan **légistique** que dans l'analyse et la formulation d'avis juridiques.

Cette activité couvre notamment l'**élaboration** et la **révision** de **textes normatifs** (décrets, arrêtés), la **rédaction d'avis juridiques** ainsi qu'un **appui sur des matières complexes** et **sensibles** telles que les marchés publics ou la protection des données à caractère personnel (RGPD), en lien avec les politiques et dispositifs mis en œuvre.

En 2025, un **soutien légistique structurant** a été apporté à plusieurs dossiers majeurs, parmi lesquels l'avant-projet de décret relatif aux clusters d'innovation, la modification du décret du 18 janvier 2007 relatif au soutien et au développement des clusters et de son arrêté d'exécution, la révision de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2019 relatif aux délégations, ainsi que la rédaction d'arrêtés de subvention dans le cadre d'activités cofinancées par le FEDER. Une contribution a également porté sur la relecture d'un avant-projet de décret relatif aux intérêts stratégiques et sur l'intégration des exigences RGPD dans le décret Recherche.

Par ailleurs, des **avis juridiques** ont été rendus sur des dossiers à fort enjeu, notamment en matière de **gestion de contentieux** et **d'accompagnement juridique de marchés publics**, en particulier dans le cadre de l'évaluation de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3).

# PROJET DE RÉVISION DES DÉCRETS INSPECTION

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ● Financement ● Information ● Partenariat ✓ Réglementation

Un projet de rédaction d'avant-projets modifiant les décrets Inspection de 2019 et leurs arrêtés d'exécution a été mené.

L'objectif de ce travail était :

- de **compléter** ou **modifier** les dispositions existantes, et
- d'introduire de **nouvelles dispositions**, avec pour cadre le contrôle et la sanction dans les matières relevant du périmètre du SPW EER.

Les avant-projets issus de ce travail ont été soumis au Ministre de tutelle à la fin de l'année 2025, en vue de leur approbation et d'**une adoption envisagée en 2026**.

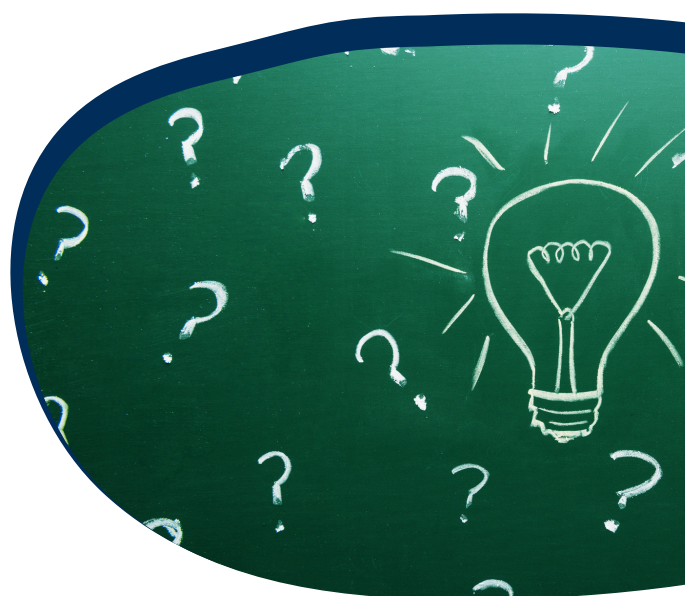


# ACCOMPAGNEMENT DANS LA RÉFLEXION SUR LES AMENDES ADMINISTRATIVES

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ● Financement ● Information ● Partenariat ✓ Réglementation

L'instauration d'amendes administratives, dont des amendes autonomes, constitue un levier d'action visant à renforcer la lutte contre le non-respect des législations et réglementations. C'est pourquoi la cellule des Amendes administratives de l'Inspection a mis sur pied un **accompagnement** interne à destination des équipes en charge des dispositifs d'aides accordées par le SPW EER.

Cet accompagnement a notamment pris la forme d'actions de **formation**, destinées à permettre une meilleure compréhension du processus d'écriture de **nouvelles infractions** et des **sanctions associées**, qu'il s'agisse de sanctions pénales et/ou d'amendes administratives. La démarche couvre l'ensemble des étapes du processus, depuis l'identification des besoins jusqu'à la rédaction des obligations et des manquements, en intégrant la détermination d'une échelle de gravité cohérente ainsi que les modalités de contrôle a posteriori qui s'y rapportent.



# EUROPEAN CIRCULAR INNOVATION VALLEY (ECIV)

● Conseil ● Coordination ● Évaluation ● Financement ✓ Information ✓ Partenariat ● Réglementation

Le projet **European Circular Innovation Valley (ECIV)** est financé dans le cadre du **programme Horizon Europe** pour la période 2024-2029. Il est coordonné par le Gouvernement de Navarre (Espagne) et réunit **18 partenaires issus de 7 pays**, dont la Belgique, la Finlande, la France, la Suède, les Pays-Bas, la Lituanie et l'Écosse. Le projet vise à développer un écosystème européen d'innovation en matière d'**économie circulaire**.

Les travaux menés ont porté, dans un premier temps, sur l'activation des différents **organes de gouvernance du projet**. En parallèle, une cartographie des conditions actuelles de l'économie circulaire au sein des écosystèmes régionaux d'innovation participants a été réalisée afin d'éclairer la conception du programme d'innovation et des plans d'action régionaux. Cette cartographie s'est appuyée sur les inputs des parties prenantes locales impliquées lors des consultations ou via l'organisation d'ateliers régionaux, permettant d'identifier les défis et opportunités propres à chaque écosystème et d'évaluer la capacité locale à y répondre.



Le projet a également inclus une analyse des lacunes des chaînes de valeur ainsi que l'identification des opportunités commerciales associées. Sur cette base, les partenaires ont défini les objectifs stratégiques du projet et les secteurs d'activités prioritaires, à l'issue d'un atelier collaboratif réunissant l'ensemble des parties prenantes du consortium.

Afin de renforcer la **coopération entre régions**, des groupes de travail thématiques ont été mis en place. Ceux-ci visent à connecter les écosystèmes régionaux, à structurer les échanges autour des objectifs de l'ECIV, à identifier des thématiques d'intérêt commun et, le cas échéant, à favoriser le développement de partenariats stratégiques. Cette dynamique est complétée par la création d'une plateforme de matchmaking, destinée à faciliter les échanges et les connexions entre acteurs régionaux.

Enfin, un appel à projets à destination des parties prenantes régionales a été lancé afin de financer des projets stratégiques présentant des niveaux de maturité technologique élevés (TRL élevés).

# CONCLUSION

En 2025, le SPW EER a mené une action soutenue et structurée en faveur du développement économique wallon, en accompagnant les entreprises, l'emploi, l'innovation et l'économie sociale dans un contexte de transitions multiples. La modernisation des dispositifs, la simplification des procédures, le renforcement de la sécurité juridique et la coordination des politiques publiques ont guidé l'ensemble des interventions, avec une attention constante portée aux besoins du terrain et à la satisfaction des bénéficiaires. Ces résultats ouvrent des perspectives concrètes pour 2026, en permettant l'accélération des chantiers engagés et le déploiement de politiques publiques renforcées, au service d'une économie wallonne dynamique, innovante et tournée vers l'avenir.

# QUELQUES TÉMOIGNAGES (DE BÉNÉFICIAIRES)

*« AerospaceLab est née en Wallonie et c'est ici que nous continuons à grandir. Les dispositifs mis en place par le SPW, notamment les aides à la recherche ayant permis le lancement de nos deux premières plateformes de satellites (Mission RRF et Mission Vanilla) ne sont pas pour nous des mécanismes de financement : ils traduisent une vision partagée du rôle que peut jouer notre région dans l'industrie spatiale. Cet accompagnement a soutenu plusieurs étapes essentielles de notre développement, d'avancées critiques en R&D jusqu'à l'ouverture prochaine de notre Megafactory. Aujourd'hui, nous opérons depuis la Wallonie, mais aussi depuis la France, la Suisse et les Etats-Unis, sur un marché qui n'a pas de frontières. »*



[AerospaceLab](https://www.aerospacelab.be)



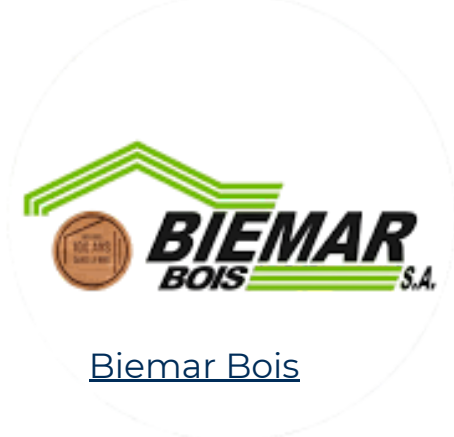
[Tip Top Coffee](https://www.tip-top.be)

*« Investir dans un second torréfacteur était essentiel pour sécuriser la production. L'appui régional a permis de franchir ce cap plus sereinement. »*

**« L'aide à l'investissement a contribué à réduire le risque financier, tandis que les soutiens à la recherche ont ouvert des perspectives d'innovation jusque-là difficiles d'accès pour une PME. »**



Taipro Engineering.



Biemar Bois

**« L'étude de marché réalisée grâce aux chèques-entreprises nous a permis de valider nos intuitions sur base de données objectives et de bâtir une véritable stratégie d'entreprise. »**

**« Les aides à l'investissement nous ont permis d'augmenter nos capacités de production, de moderniser régulièrement notre parc machines et de rester compétitifs tout en préservant notre autonomie financière. »**



Malcourant

**« Une école connectée est une école qui permet aux élèves et aux enseignants de pouvoir utiliser différents outils, d'avoir accès à internet, et tout cela au bénéfice des élèves. »**



École Libre de Saint-Hubert



***« Sans l'aide de l'administration à l'époque, on n'aurait jamais pu se lancer. Son rôle a été fondamental. »***

---



Rapport d'activités du SPW Économie, Emploi et Recherche. 2025

SPW | Éditions – SPW Économie Emploi Recherche

Direction Fonctionnelle et d'Appui

Boulevard Cauchy 43 – 5000 NAMUR

ÉDITEUR RESPONSABLE Lionel BONJEAN, Directeur Général

2795-7004 (P) - 2795-7012 (N)